

x 12 Francs

N° 29 — 6 Décembre 1944

LE FILM

ARTISAN FRANÇAIS

ARTISAN FRANÇAIS

ARTISAN FRANÇAIS

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

Lucien BAROUX et Renée FAURE, de la Comédie Française dans

LE PRINCE CHARMANT

avec
JIMMY GAILLARD
SABINE ANDRÉ
ROBERT ARNOUX
CHRISTIAN GÉRARD
FLORENCE WALTHER
GERMAINE LIX



UNE PRODUCTION C.C.F.C.
UN FILM DE JEAN BOYER

Les Films GEORGES MULLER

vous présentent



LE MOUSSAILLON

Mise en scène de Jean GOURGUET

avec

YVETTE LEBON - ROGER DUCHESNE
LUCIEN GALLAS - GERMAINE CHARLEY
VICKY VERLEY - RENÉ GÉNIN
et le petit PRÉVOST

BIENTOT

MARIE BELL - BLANCHETTE BRUNOY
JEAN GALLAND, etc...

dans un film
d'Henri FESCOURT

VIE PRIVÉE

Les Films Georges MULLER

vous rappellent
également :

LES ANGES NOIRS
PRINCE BOUBOULE

L'ENFANT DANS LA TOURMENTE
CHAMPIONS DE FRANCE - UN COUP DE ROUGE
LES MUTINÉS DE L'ELSENEUR - LA JOUEUSE D'ORGUE
AMANTS ET VOLEURS - CLAUDINE A L'ÉCOLE

Les Films GEORGES MULLER 17, Rue du Faubourg Saint-Martin
PARIS (10°)

Téléphone : BOTzaris 33-28

LE NUMÉRO :
12 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

BI-MENSUEL



N° 29

6 DÉCEMBRE 1941

CE QUE L'ON ÉCRIT
EN FRANCE
NON OCCUPÉE :

LA COTE

On l'a ou on ne l'a pas, et dans ce dernier cas, c'est bien embêtant. Ce n'est pas, certes, celui de l'A. C. E. qui, elle, a la cote.

Elle l'a, non seulement par le dévouement et la bienveillance de son directeur M. Thollon, à qui la clientèle accorde avec raison toute sa sympathie, mais aussi parce que l'A. C. E. possède une production qui doit intéresser toute la clientèle.

Nous en avons déjà donné des preuves et aujourd'hui nous ajouterons quelques pierres à l'édifice :

A Brive, au Rex, le Juif Suss a réalisé une recette brute de 36.000 francs. Il faut reconnaître que le directeur de cette salle, qu'il convient de féliciter sans réserves, avait fait une très habile publicité.

A Lyon, pendant la Foire, Cora Terry a été projeté pendant deux semaines avec un énorme succès, à l'A. B. C.

Actuellement, deuxième semaine également de la deuxième vision du Maître de Poste.

Enfin, nos lecteurs connaissent déjà les succès, sans précédent, obtenus par d'autres productions de l'A. C. E.

(Extrait du journal LE FILM A LYON)



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
29, Rue Marsoulan, PARIS (12°)
Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)
Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris
Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.
Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS

France et Colonies : Un an 180 fr. — Union Postale : 300 fr. — Autres Pays : 375 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Loi du 17 novembre 1941, relative au régime des revues cinématographiques	9
Décret du 12 nov. 1941 relatif au C.O.I.C.	9
Décret du 12 nov 1941 portant nomination des membres du C.O.I.C.	9
Loi sur le dépôt légal	9
Ordonnance pour la protection de la paix du travail	11
Nomination d'Administrateurs provisoires d'entreprises israéliennes	11
Décision n° 14 du Directeur Responsable déterminant les conditions de validité des contrats de location de films	12
Décision n° 15 du Directeur Responsable rendant obligatoire la déduction au bordereau du pourcentage revenant aux Actualités	12
Avis important — Films interdits aux enfants	13
Œuvres Sociales du Cinéma	13
Contrôle Technique du C.O.I.C.	13
Sanctions disciplinaires contre une actrice	14
Groupement des Exploitants de salles	14
Sociétés de Productions autorisées en zone occupée	15
Nouvelles salles autorisées en zone occupée	15
Caisse de Secours de l'Exploitation	16

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique a fêté son premier anniversaire	21
Nomination à la Commission Consultative du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinémat.	21
PRODUCTION :	
Tableau de travail des studios	24
Le Lit à Colonnes sera réalisé en février prochain	22
EXPLOITATION :	
L'interdiction de fumer dans les cinémas sera-t-elle étendue à toute la zone occupée?	23
Pour un meilleur entretien des copies	27
Afrique du Nord. — Bordeaux. — Lyon — Marseille — Nancy	28
La Première de Nous les Gosses	33
LES NOUVEAUX FILMS	34
Montmartre-sur-Seine, Le Prix du Silence, Remorques, Rivalité.	
PETITES ANNONCES. — PROGRAMMES DES CINÉMAS D'PARIS	35 36



annonce la sortie prochaine de
deux grandes productions

CONTINENTAL FILMS

MAM'ZELLE BONAPARTE

Réalisation de Maurice Tourneur

avec

EDWIGE FEUILLÈRE

ANNETTE

et

LA DAME BLONDE

Réalisation de Jean Dréville

BIENTOT

MICHEL SIMON

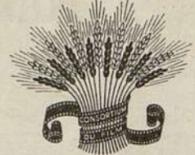
ÉTONNANT!

DANS UN RÔLE INATTENDU

Ce sera une
Superproduction



SOCIETES EN ACTIVITE

 ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE 36, rue de Bassano - PARIS Elys. 34-70 (4 lignes groupées Inter-Elysées 34.	 Radio-Cinéma 79, Boul. Haussmann Anjou 84-60	 27, rue Dumont-d'Urville PARIS (16°) KLÉBER 93-86	 UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE 76, rue de Prony TEL.: WAG. 68-50	 12, rue de Lubeck PARIS (16°) KLÉBER 92-01
 VEDIS FILMS Léon CARRÉ. Directeur 37, Avenue George V - Paris Elysées 94-03	Compagnie Commerciale Française Cinématographique 95, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS (8°) BALZAC 09-70	 44, Champs-Élysées PARIS-8° BALZac 18-74 - 18-75 - 18-76	 Films Georges MULLER 17, Faubourg Saint-Martin PARIS (X°) BOTZaris 33-28	 3, Rue de Troyon PARIS (17°) ÉTOile 06-47
LES FILMS MINERVA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION, DISTRIBUTION & EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 2.000.000 fr. 119, Bd HAUSSMANN, PARIS 8° TELEPHONE : BALZAC 29 00	 CONSORTIUM DU FILM 3, rue Clément-Marot, Paris (8°) BALZac 07-80 (lignes groupées)	 ECLAIR 12 Rue Gaillon PARIS	LES FILMS DE KOSTER 20, Bd. Poissonnière PARIS PROVENCE 27-47 Les meilleurs programmes COMPLETS	 C.F.D.F. 178, faubourg St-Honoré PARIS (8°) ÉLYSÉES 27-03
 SOCIÉTÉ SIRIUS 40, rue François-I ^{er} ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47 Ad. télégr. : CINERIUS	 C.P.L.F. 49, avenue de Villiers PARIS WAGRAM 13-76	 ALBERT Laurin FILMS 61, rue de Chabrol, PARIS PROVENCE 07-05	CINEMA de FRANCE 120, Champs-Élysées PARIS (8°) BALZAC 34-03	 DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS 65, rue Galilée - PARIS (8°) Elysées 50-52
 LES FILMS V.G. 14 bis, avenue Rachel - PARIS (18°) MARcadet 70-96 - 97	 COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS Franfilmis	 RELATIONS D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE DISIRIBUTION 49, Rue Galilée - PARIS KLÉBER 98-90	LES FILMS Marcel Pagnol 13, rue Fortuny, 13 PARIS Téléph. : Carnot 01-07	
 S.P.C. Société de Production et d'Éditions Cinématographiques 55, Champs-Élysées PARIS 8° BALZac 07-50	 M. ROCHER Constructeur CENON 1/2 VIENNE - Tél: 6 PARIS 36° Av. OPÉRA - Téléph. 03.40	ÉQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES COMPLETS  KLANGFILM Système KLANGFILM-TOBIS SIEMENS-FRANCE SA. 17, rue de Surène PARIS (8°) - ANJou 18-40	 SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE FILM 73, Champs-Élysées PARIS (8°) TÉL.: ÉLYSÉES 71-54	ATLANTIC FILMS 36, avenue Hoche PARIS (8°) CARnot 74-64, 36-30

M.M. PIERRE O'CONNELL ET ARYS NISSOTTI
 présentent :

ANDRE BRUNOT · JEAN PAQUI et JEAN TISSIER
 dans

LA MAISON DES SEPT JEUNES FILLES

MISE EN SCÈNE
 D'ALBERT VALENTIN

D'APRÈS UNE NOUVELLE DE GEORGES SIMENON
 ADAPTATION DE JACQUES VIOT ET BLONDEAU
 DIALOGUES DE CHARLES SPAAK

avec
 BERGERON · JEAN RIGAUX
 et MARGUERITE DEVAL

PRODUCTION ET DISTRIBUTION
REGINA

44, CHAMPS-ÉLYSÉES, 44. PARIS.



JACQUELINE BOUVIER
 GABY ANDREU
 PRIMEROSE PERRET
 JOSETTE DAYDÉ
 GENEVIEVE BEAU
 MARIANNE HARDY
 SOLANGE DELPORTE



RADIO-CINÉMA

vous rappelle sa sélection de films de qualité :

GRISOU
UN SOIR A MARSEILLE
PETITE PESTE
SON ONCLE DE NORMANDIE
ET
LE VAGABOND BIEN-AIMÉ
AVEC
MAURICE CHEVALIER

vous présente 4 nouvelles productions :

RIVALITÉ
LE PARADIS DES VOLEURS
MA FILLE... PIERRE
DÉDÉ LA MUSIQUE

en complément de programmes :

20 COURTS MÉTRAGES

C^{ie} RADIO - CINÉMA

79, Boulevard Haussmann, PARIS - ANJou 84-60

RADIO-CINÉMA

présente

**DÉDÉ
LA MUSIQUE**



*Dans toute
la Zone libre*

L'ASSASSINAT DU PÈRE NOËL

*remporte un
succès triomphal!*



*3 semaines
à LYON!*

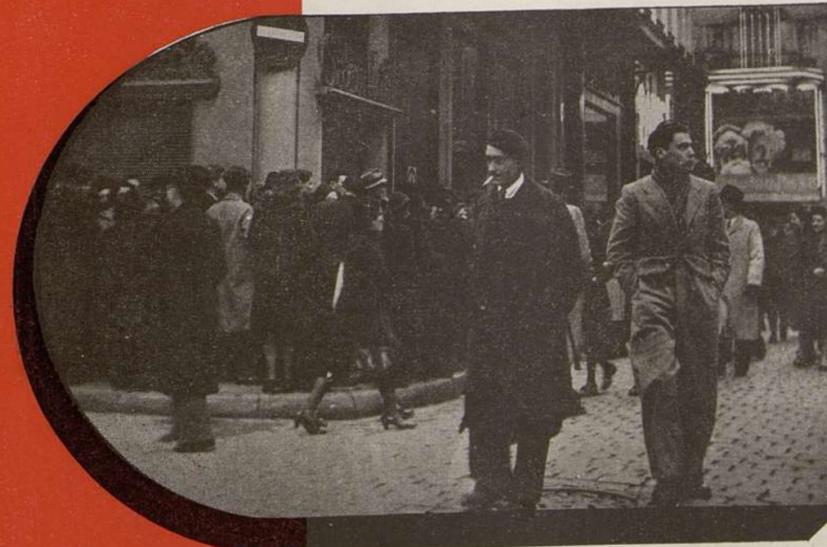
*2 semaines
à NICE!*



*2 semaines
à TOULOUSE!*



*2 semaines
à VICHY!*



Une reprise
sensationalnelle
SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES

JEAN GABIN

dans

GUEULE d'AMOUR

avec

MIREILLE BALIN

avec

MARGUERITE DEVAL

et

RENÉ LEFÈVRE

Triomphe
AU CINÉMA DES CHAMPS-ÉLYSÉES

d'après le roman
d'André BEUCLER
Scénario et dialogues
de Charles SPAAK
réalisation de
JEAN GRÉMILLON



LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

29, RUE MARSOULAN, PARIS (12^e) — DID. 85-35

N° 29 6 DÉCEMBRE 1941 12 Fr.

PARTIE OFFICIELLE

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU
COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMA-
TOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS PARUS A L'OFFICIEL

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LOI DU 17 NOVEMBRE 1941 RELATIVE AU RÉGIME DES REVUES D'ACTUALITÉS CINÉMATOGRAPHIQUES (J. O. du 21 novembre 1941)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le Conseil des ministres entendu,
Décrétons :

Article 1^{er}. — En application de l'article 1^{er} de la loi du 26 octobre 1940 portant réglementation de l'industrie cinématographique, et par dérogation au paragraphe 2 dudit article, le Vice-Président du Conseil pourra, pour une durée de quinze années, concéder à une société l'exclusivité de l'autorisation requise pour les prises de vues, l'édition et la diffusion de revues d'actualités cinématographiques en France et dans les territoires sur lesquels s'exerce la souveraineté de l'Etat français.

Article 2. — Le Vice-Président du Conseil et le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances sont autorisés à prendre toutes mesures et à contracter tous les accords en vue de la constitution et du fonctionnement de la société visée à l'article précédent; ils sont notamment autorisés à apporter la participation financière de l'Etat au capital initial de cette société, ainsi qu'à toutes augmentations de capital ultérieures.

Article 3. — La présent acte sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi d'Etat.

Fait à Vichy, le 17 novembre 1941.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

L'amiral de la flotte,
vice-président du Conseil,
chargé de l'Information,
A¹ DARLAN.

Le ministre, secrétaire d'Etat
à l'économie nationale et aux finances,
Yves BOUTHILLIER.

DÉCRET DU 12 NOVEMBRE 1941 RELATIF AU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE (J. O. du 27 novembre 1941)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport de l'amiral de la flotte, vice-président du conseil,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle;

Vu le décret du 2 décembre 1940 relatif au comité d'organisation de l'industrie cinématographique.

Décrétons :

Art. 1^{er}. — L'article 1^{er} (§ 2) du décret du 2 décembre 1940 relatif au comité d'organi-

sation de l'industrie cinématographique, est modifié ainsi qu'il suit :

« Ce comité comprend :

« D'une part, un directeur responsable;
« D'autre part, une commission consultative composée de vingt-cinq membres, divisée en cinq sous-commissions, et représentant l'ensemble de la profession ».

Art. 2. — L'article 4 du décret susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Les diverses entreprises de l'industrie cinématographique et les divers collaborateurs de création du film sont rattachés, pour l'application du présent décret, aux branches d'activité suivantes :

« 1^o Industries techniques (pellicule, industrie mécanique, studios, laboratoires);
« 2^o Producteurs de films (production générale, productions spécialisées, exportation);

« 3^o Collaborateurs de création du film (auteurs, acteurs, metteurs en scène, techniciens, compositeurs de musique);

« 4^o Distributeurs (distributeurs de province, distributeurs de Paris);

« 5^o Exploitants de salles de spectacles cinématographiques (circuits indépendants, province, format réduit).

« En conséquence, la commission consultative se subdivise, sous la présidence du directeur responsable, en cinq sous-commissions correspondant aux branches d'activité visées ci-dessus, ces sous-commissions étant elles-mêmes divisées en sections ».

Art. 3. — L'amiral de la flotte, vice-président du conseil, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Vichy, le 12 novembre 1941.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

L'amiral de la flotte,
vice-président du conseil,
A¹ DARLAN.

DÉCRET DU 12 NOVEMBRE 1941 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE (J. O. du 27 novembre 1941)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport de l'amiral de la flotte, vice-président du conseil,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle;

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 12 novembre 1941 relatifs au comité d'organisation de l'industrie cinématographique;

Vu le décret du 5 décembre 1940 portant nomination des membres du comité d'organisation de l'industrie cinématographique,

Décrétons :

Art. 1^{er}. — L'article 1^{er} du décret du 5 décembre 1940 est modifié comme suit :

« Le comité d'organisation de l'industrie cinématographique est ainsi composé :
Directeur responsable.

« M. Raoul Ploquin,

Commission consultative.

Sous-commission des industries techniques

« Pellicule : MM. Trarieux, Didié.

« Industrie mécanique : M. Debric.

« Laboratoires et studios : M. Mathot.

Sous-commission des producteurs de films.

« Production générale : MM. Remaugé, Ri-

chebé, Pagnol, O'Connell.

« Productions spécialisées : MM. Pain-

levé, Lallier.

« Exportation : M. Chassaing.

Sous-commission

des collaborateurs de création du film.

« Auteurs : MM. Achard, Jean Boyer.

« Metteurs en scène : MM. Joannon,

Christian-Jaque.

« Acteurs : M. Galland.

« Techniciens : M. Bachelet.

« Compositeurs de musique : M. G. Van

Parys.

Sous-commission des distributeurs.

« Distributeurs de province : M. Dodru-

mez.

« Distributeurs de Paris : MM. Métayer,

Paulvé.

Sous-commission des exploitants de salles

de spectacles cinématographiques.

« Circuits : M. Le Duc.

« Indépendants : M. Gérard.

« Province : M. Astric.

« Format réduit : M. Constantin ».

Art. 2. — L'amiral de la flotte, vice-pré-

sident du conseil, est chargé de l'exécution

du présent décret, qui sera publié au Jour-

nal officiel.

Fait à Vichy, le 12 novembre 1941.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat

français :

L'amiral de la flotte,

vice-président du conseil,
A¹ DARLAN.

DEPOT LEGAL

LOI DU 17 SEPTEMBRE 1941 MODIFIANT LE RÉGIME DU DÉPÔT LÉGAL ÉTABLI PAR LA LOI DU 19 DÉCEMBRE 1925 (J. O. du 14 novembre 1941)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,
Décrétons :

TITRE I^{er}

Organisation du service.

Article 1^{er}. — Les imprimés de toute nature (livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales illustrées, affiches, cartes de géographie, etc.), les œuvres musicales et photographiques mises publiquement en vente ou en location ou cédées pour la reproduction, sont soumis à la formalité du dépôt légal telle qu'elle est ci-après définie.

Art. 2. — Sont exclus du dépôt :
Les travaux d'impression dits de ville, tels que lettres et cartes d'invitation, d'avis,

DOCUMENTS OFFICIELS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

d'adresse, de visite, etc., lettres et enveloppes à en-tête;

Les travaux d'impression dits administratifs, tels que modèles, formules et contextures pour factures, actes, états, registres, etc.;

Les travaux d'impression dits de commerce, tels que tarifs, instructions, étiquettes, cartes d'échantillons, etc.;

Les bulletins de vote ainsi que les titres de publications non encore imprimées, les titres de valeurs financières.

Art. 3. — Le service du dépôt légal dépendant du secrétaire d'Etat à l'intérieur et le service du dépôt légal dépendant du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse constituent un service commun dénommé : « Régie du dépôt légal ».

Celle-ci est dirigée par un fonctionnaire de l'administration centrale du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Elle est assistée par un comité consultatif dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par des arrêtés pris conjointement par le secrétaire d'Etat à l'intérieur et par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

TITRE II

Régime du dépôt légal.

Art. 4. — Toute œuvre des arts graphiques rentrant dans l'énumération prévue à l'article 1^{er} de la présente loi devra, sous réserve des dispositions de l'article 5, faire l'objet de dépôts effectués en deux exemplaires par l'imprimeur ou producteur et en cinq exemplaires par l'éditeur.

Art. 5. — Il sera fait mention sur tous les exemplaires d'une même œuvre de l'accomplissement du ou des dépôts exigés par le présent décret et de la date à laquelle ils ont été effectués.

Ces exemplaires devront comporter, en outre, l'indication du nom de l'imprimeur ou du producteur, du lieu de sa résidence et le millésime de l'année de la création ou de l'édition.

Les nouveaux tirages de livres devront porter l'indication du millésime de l'année où ils sont effectués. Ils donneront lieu aux déclarations prévues ci-après aux articles 10 et 12. Ces déclarations devront comporter, en outre, le numéro du tirage ou de l'édition, ainsi que la date du dépôt primitivement effectué.

Les nouveaux tirages des œuvres musicales ne sont pas assujettis à une nouvelle déclaration.

Les photographies de toute nature mises en vente, en location ou cédées pour la reproduction devront porter le nom ou la marque de l'auteur et du cessionnaire du droit de reproduction, ainsi que la mention de l'année de la création. Les épreuves devront toujours être déposées sur papier.

Demeurent applicables au dépôt des périodiques, les dispositions du décret en conseil d'Etat du 29 décembre 1933. Les dispositions des articles 2 et 3 de ce texte viseront désormais tant le dépôt à effectuer par l'imprimeur que celui incombant à l'éditeur.

TITRE III

Dépôt de l'imprimeur ou du producteur.

Art. 6. — Le dépôt incombant à l'imprimeur ou au producteur est effectué, en ce qui concerne les imprimés, dès l'achèvement du tirage; il porte sur des exemplaires conformes aux exemplaires courants imprimés ou fabriqués; il est fait pour le département de la Seine, directement à la Bibliothèque nationale et pour les autres départements au siège des archives départe-

mentales. L'archiviste en chef du département est chargé, sous réserve de l'application de l'article 18, d'assurer, dans un délai de quinze jours, la transmission à la Bibliothèque nationale des exemplaires déposés.

Lorsqu'il s'agit d'ouvrages dont la confection nécessite la collaboration de plusieurs spécialistes, le dépôt sera effectué par celui d'entre eux qui l'aura eu le dernier en main.

Art. 7. — Ne donnent pas lieu au dépôt d'imprimeur :

- 1° Les ouvrages qui, par leur présentation artistique, leur objet et leur faible tirage, présentent le caractère de luxe, et les estampes artistiques tirées à moins de 100 exemplaires, s'ils sont dispensés du dépôt légal par décision spéciale du préfet;
- 2° Les éditions musicales.

Art. 8. — Le dépôt est accompagné d'une déclaration en deux exemplaires datés et signés et mentionnant :

- 1° Le titre de l'ouvrage, les noms et sujets pour les estampes, les photographies, etc.;
- 2° Le chiffre du tirage;
- 3° Le nom de l'auteur ou la mention de l'anonymat;
- 4° Le nom, l'adresse et la qualité de la personne pour laquelle est fait le tirage;
- 5° La date d'achèvement du tirage.

L'un des exemplaires de la déclaration fait retour aux intéressés après inscription d'une mention certifiant qu'elle a été bien reçue; l'autre demeure joint au dépôt; il est, le cas échéant, transmis en même temps que lui.

Les graveurs ou les photographes tirant des épreuves par unité au fur et à mesure des demandes de planches ou clichés conservés par eux doivent mentionner dans leur déclaration que le chiffre du tirage n'est pas limité. Ils sont affranchis de toute nouvelle déclaration et de dépôt pour les tirages ultérieurs.

TITRE IV

Dépôt de l'éditeur.

Art. 9. — Tout éditeur ou toute personne qui en tient lieu (imprimeur éditeur, auteur éditant lui-même ses œuvres ou dépositaire principal d'ouvrages importés, etc., si un siège commercial en France est indiqué sur la page portant le titre) qui met en vente ou en distribution une production des arts graphiques portant l'indication de son nom ou de sa firme, doit en déposer un exemplaire complet à la régie du dépôt légal au secrétariat d'Etat à l'intérieur.

Le dépôt est fait au secrétariat d'Etat à l'intérieur, directement pour les livres imprimés dans le département de la Seine, par voie postale et en franchise pour les livres imprimés dans les autres départements.

En outre, quatre exemplaires sont déposés par l'éditeur, ou toute autre personne qui en tient lieu, à la Bibliothèque nationale; le dépôt est fait directement pour les livres imprimés dans le département de la Seine, par voie postale et en franchise pour les livres imprimés dans les autres départements.

Le dépôt aura lieu dans le mois de la mise en vente ou en distribution, à moins qu'il ne s'agisse d'éditions musicales pour lesquelles le délai est porté à trois mois.

Pourront n'être déposés qu'en un seul exemplaire complet et en bon état, à la Bibliothèque nationale, les ouvrages dits de luxe, tels qu'ils sont définis à l'article 7 précédent, et les estampes artistiques tirées à moins de cent exemplaires, s'ils sont dispensés du dépôt légal au secrétariat d'Etat à l'intérieur par décision spéciale du préfet.

Art. 10. — Le dépôt adressé à la régie du

dépôt légal au secrétariat d'Etat à l'intérieur et celui destiné à la Bibliothèque nationale sont accompagnés d'une déclaration en deux exemplaires datés et signés mentionnant :

- 1° Le titre de l'ouvrage;
- 2° Les noms d'auteur, d'imprimeur ou fabricant et d'éditeur;
- 3° La date de la mise en vente;
- 4° Le prix de l'ouvrage;
- 5° Le chiffre du tirage;
- 6° Pour les livres, le format en centimètres;
- 7° Le nombre de pages et hors-texte;
- 8° La date de l'achèvement du tirage.

La déclaration accompagnant le dépôt des œuvres musicales sera rédigée conformément aux dispositions de l'article 8.

L'un des exemplaires de la déclaration sera retourné aux intéressés après l'inscription d'une mention certifiant qu'elle a bien été reçue; l'autre demeurera joint au dépôt.

Art. 11. — En même temps que les déclarations prévues au précédent article, les éditeurs devront fournir à la Bibliothèque nationale des fiches bibliographiques dressées conformément aux règles fixées pour la rédaction de la *Bibliographie de la France*. Ces fiches seront établies en vingt exemplaires sur des modèles remis par la Bibliothèque nationale.

Art. 12. — Seront tenus aux mêmes obligations que l'éditeur, l'auteur éditant lui-même ses œuvres et le dépositaire principal d'ouvrages importés qui met en vente ou en distribution une production des arts graphiques portant l'indication de son nom ou de sa firme.

Art. 13. — Sont assujettis au dépôt d'un exemplaire à la régie du dépôt légal au secrétariat d'Etat à l'intérieur, et au dépôt de quatre exemplaires à la Bibliothèque nationale, les librairies, éditeurs ou commissionnaires mettant en vente, en souscription ou en distribution en France, en qualité de coéditeurs ou de dépositaires principaux une production des arts graphiques fabriquée à l'étranger, si un siège commercial en France est indiqué sur la page portant le titre.

Les mentions exigées en ce qui concerne les ouvrages français par les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 de la présente loi et, s'il s'agit de photographies, par le paragraphe 8 du même article devront également figurer sur tous les exemplaires des productions visées au précédent paragraphe.

TITRE V

Sanctions et effets du dépôt.

Art. 14. — Toute déclaration fautive ou incomplète et, généralement, toute infraction à l'une des dispositions du présent décret commise par l'une des personnes assujetties à l'obligation du dépôt légal qui n'a point déposé ou n'a déposé qu'incomplètement les exemplaires dont le dépôt lui incombe peut être condamnée, lorsque la régie du dépôt légal lui aura adressé par lettre recommandée une réclamation demeurée inefficace, au paiement des frais d'achat non déposés; la régie a le droit de procéder d'office à cet achat.

En outre, la saisie des exemplaires mis illicitement en vente peut être ordonnée.

Art. 15. — Tout délinquant est traduit directement devant le tribunal correctionnel à la requête de la régie du dépôt légal.

Toute condamnation au paiement des frais d'acquisition d'exemplaires achetés d'office est prononcée au profit de la régie. L'action exercée par la régie est pres-

DOCUMENTS OFFICIELS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

crité après l'expiration du délai de trois ans, courant à dater de la publication.

Art. 16. — Le dépôt réglementé par le présent décret n'a qu'une valeur purement déclarative de droit. Il ne se confond pas avec les dépôts spéciaux administratifs et judiciaires prévus par l'article 10 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

Art. 17. — Les déclarations prévues aux articles 8 et 9 peuvent être librement consultées par les déposants eux-mêmes, les producteurs ou leurs ayants cause respectifs. Ils ont le droit d'obtenir la délivrance de copies certifiées conformes de ces déclarations.

Art. 18. — La répartition des exemplaires déposés entre les bibliothèques et établissements publics ou privés sera déterminée par arrêté pris par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Pour les imprimés définis à l'article 1^{er}, un des exemplaires déposés sera attribué à une bibliothèque municipale classée.

Pour les œuvres musicales, un exemplaire sera attribué à la bibliothèque du Conservatoire national de musique, à Paris.

Art. 19. — Les conditions d'application de la présente loi à l'Algérie et aux territoires relevant du ministère des affaires étrangères ou du secrétariat d'Etat aux colonies seront fixées par décret.

Art. 20. — Sont abrogées les dispositions de la loi du 19 mai 1925, du décret du 21 novembre 1925, en tant qu'elles concernaient les productions énumérées à l'article 1^{er} du présent décret. Demeurent abrogés les articles 3 et 4 de la loi du 29 juillet 1881.

Jusqu'à la publication d'un texte spécial à la matière, les textes susvisés continueront de s'appliquer au dépôt de toutes autres productions des arts graphiques reproduites en nombre, et notamment des œuvres cinématographiques et phonographiques.

Art. 21. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 17 septembre 1941.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
Pierre PUCHEU.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
Joseph BARTHELEMY.

L'amiral de la flotte,
ministre secrétaire d'Etat
aux affaires étrangères,
A. DARLAN.

Le Secrétaire d'Etat aux communications :
Jean BERTHELOT.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
A. PLATON.

Le secrétaire d'Etat
à l'éducation nationale et à la jeunesse,
Jérôme CARCOPINO.

ORDONNANCES
DES AUTORITES
D'OCCUPATIONORDONNANCE DU 6 NOVEMBRE 1941
POUR LA PROTECTION DE LA PAIX
DU TRAVAIL

(V.O.B.I.F., n° 47 du 11 novembre 1941)

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

§ 1.

Quiconque nuira aux intérêts de l'Occupation allemande, en cessant le travail sans résiliation légale du contrat de travail, en congédiant des salariés, en incitant autrui à cesser le travail ou à congédier les salariés, ou en troublant la paix du travail d'une autre manière quelconque, sera puni de travaux forcés, de prison ou d'amende. Outre la peine de travaux forcés ou de prison, une amende peut aussi être prononcée.

Dans les cas graves, la peine de mort peut être prononcée.

§ 2.

Est abrogé le § 4 de l'ordonnance du 10 mai 1940, concernant l'introduction du droit pénal allemand ou des prescriptions pénales dans les territoires occupés de la France (VOBIF, page 6).

§ 3.

La présente ordonnance entre en vigueur dès sa publication.

Der Militärbefehlshaber
in Frankreich.

REQUISITIONS DES SALLES
CINÉMATOGRAPHIQUESINSTRUCTION DU 1^{er} OCTOBRE 1941
DU MILITÄRBEFEHLSHABER
EN FRANCERELATIVE AU PAIEMENT
PAR L'ÉTAT FRANÇAIS
DES INDEMNITÉS DE REQUISITION
EFFECTUÉES

PAR L'ARMÉE ALLEMANDE EN FRANCE

§ 1. — L'Etat français paiera les indemnités suivantes pour les réquisitions effectuées par l'Armée allemande en France :

Chapitre C § 13

Réquisitions
de Salles cinématographiques

Les indemnités de réquisition de cinémas, de salles pour la présentation de films, etc., sont fixées par représentation et en tenant compte du nombre de places disponibles :

a) à Paris 3 fr.
b) Villes au-dessus de 50.000 hab. 2 fr. 50
c) Villes au-dessous de 50.000 hab. 1 fr. 50

Les frais accessoires ordinaires, tels que la lumière, le chauffage, le nettoyage, l'entretien de la salle, l'amortissement des fauteuils, ainsi que les frais de personnel et afférents (chauffeurs, électriciens, femmes de ménage, gardiens de nuit) sont compris également dans cette indemnité.

S'il est prouvé que l'indemnité fixée ne couvre pas les frais et un bénéfice normal, les débours justifiés ainsi qu'un bénéfice approprié doivent être payés.

Les frais de courant de force, de mise à la disposition des appareils (appareils de projection, projecteurs, amplis) et les frais de personnel y afférents (opérateur et ouvrières) sont supportés dans chaque cas par l'armée allemande.

Remarques
concernant le Chapitre C § 13

Les frais de courant de force dans les cinémas, etc., ne sont pas compris dans les indemnités de réquisition et doivent être payés par l'armée allemande.

En ce qui concerne la mise à la disposition des appareils (appareils de projection, projecteur et amplis) dans les Soldatenkinos, un contrat de location doit être conclu entre le propriétaire ou l'usager et la Kreiskommandantur ou la Feldkommandantur compétente. Le loyer mensuel doit être établi de telle sorte que les réparations cou-

rantes, l'amortissement et un bénéfice approprié soient couverts. L'état et l'ancienneté des appareils doivent être pris en considération. On peut s'entourer d'un avis technique en s'adressant aux Aussenstellen des Propaganda-Staffeln.

Le loyer doit être payé mensuellement par les Trésoreries des Kreiskommandanturen ou des Feldkommandanturen.

Conformément au 3^e alinéa du paragraphe 13, concernant les frais qui doivent être supportés par l'Armée allemande, dans le cas de représentations intermittentes, les montants forfaitaires suivants doivent être payés par la Kreiskommandantur ou la Feldkommandantur :

Dans les cinémas ne dépassant pas 400 places : 500 fr. par représentation.

Dans les cinémas compris entre 400 et 800 places : 700 fr. par représentation.

Dans les cinémas compris entre 800 et 1.000 places et au-dessus, 1.000 fr. par représentation.

QUESTIONS JUIVES

NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS
PROVISOIRES D'ENTREPRISES
ISRAËLITES

Arrêté du 7 nov. 41 - J. O. du 13 nov. 41

Cinéma Novelty, 43, rue Camille à Lyon.
Administrateur provisoire : M. Marcel Mayoux, 5, rue Servient à Lyon.

■■■■

Arrêté du 15 nov. 41 - J. O., 15 nov. 41)

Le commissaire général aux questions juives,

Vu l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs,

Arrête :

Article unique. — Les entreprises cinématographiques suivantes, appartenant en tout ou en partie, ou dirigées en tout ou en partie par des juifs, sont pourvues des administrateurs provisoires ci-dessous :

Sociétés des films : Les Perles de la Couronne, La Fille Elisa, Mon Père avait raison, Faisons un Rêve, 46, rue Pierre-Charron, à Paris. Administrateur provisoire : M. Bernard, 66, avenue de Breteuil, à Paris.

Demo-Film, 33, avenue des Champs-Elysées, à Paris;

Trianon-Film, 116, avenue des Champs-Elysées, à Paris;

Transcontinental-Film, 36, avenue Hoche, à Paris;

Administrateur provisoire : M. Monnot, 7 bis, rue de Téhéran, à Paris.

Société des Films Albatros, Société de Production et d'Exploitation du Film « Grisou », Société de Production et d'Exploitation du Film « Les Bas-Fonds », 7 avenue Vion-Withcomb, à Paris. Administrateur provisoire : M. de Saint-Girons, 49, avenue Montaigne, à Paris.

Frands-Film, Sté de Production F.C.L., 21, rue de Berri, à Paris. Administrateur provisoire : M. Fier, 9, rue du Transvaal, à La Garenne-Colombes.

Nord-Est Film, 8, rue de Berri;

Société du Film « La Route Enchantée », 11, rue Magellan, à Paris. Administrateur provisoire : M. Autié, 5, rue Boudreau, à Paris.

Interartist, Gloria-Films, Zénith-Films Tosca, Cilo-Films, Mélodie, Manon, Saturne, 46, rue Pierre-Charron, à Paris;

Ciné-Alliance, 150, boul. Haussmann, à Paris;

Vigor-Films, Films Victoria, Société des Films Osso, 7 bis, rue de Téhéran, à Paris.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Administrateur provisoire : M. David, 5, rue de Monsigny, à Paris.

Fait à Vichy, le 15 novembre 1941.
Xavier VALLAT.

Arrêté du Gouverneur Général Adjoint de l'Algérie du 18 septembre 1941

Isly Film, 6, rue d'Isly à Alger. Administrateur Provisoire : M. Prunelle, Receveur honoraire des Domaines.

Arrêté du Gouverneur Général Adjoint de l'Algérie du 18 octobre 1941

Etablissements André Fassina, concessionnaire exclusif pour l'Afrique Française des Films R. K. O., à Alger. Administrateur provisoire : M. Bernanose, Conservateur des Hypothèques en retraite, 143, rue Michelet à Alger.

**NOUVEAUX ADMINISTRATEURS
PROVISOIRES NOMMÉS
AU 20 NOVEMBRE 1941
Salles de Cinémas**

Le Sélect (Vésinet), 20, av. Gallieni, Le Vésinet. Administrateur prov. : M. Bergner, 55, avenue Maurice-Berteaux, Le Vésinet.

Le Celtic (Malakoff), 47, av. Pierre-La-

rousse, Malakoff. Adm. prov. : M. Maunoury, 26, rue d'Armenonville, Neuilly.

Studio 28, 10, rue Tholozé, Paris. Adm. prov. : M. Théry, 71, rue Erlanger, Paris.

Globe-Palace (Stains), 98, route de Gonesse, Stains (Seine). Adm. prov. : M. Claudel, 10, rue Achille-Luchaire, Paris.

Nouveautés (Le Perreux), 71, av. Ledru-Rollin, Le Perreux. Adm. prov. : M. Drot Marcel, 3, rue Lecomte, Paris.

Le Latin, 34, boul. Saint-Michel, Paris. Adm. prov. : M. Vandal, 1, rue de Berri, Paris.

Rivière-Cinéma, 25, rue de Meaux, Paris. Adm. prov. : M. Leroy, 39, rue Pétion, Paris.

Le Riquet, 32, rue Riquet, Paris. Adm. prov. : M. Beurienne, 18, rue Gay-Lussac, Paris.

Templia, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris. Adm. prov. : M. Chrétien Lucien, 124, avenue Daumesnil, Paris.

Le Prado, 111, rue des Pyrénées, Paris. Adm. prov. : M. Sarrade, 60, rue de Clignancourt, Paris.

Rex-Colonie, 74, rue de la Colonie, Paris. Adm. prov. : M. Nachbaur, 160 bis, Grande-Rue à Nogent-sur-Marne (pour les parts de Mme Devilleneuve).

**Sociétés de Production
et de Distribution**

Société Cinéral (Caméra et Studio Universel), 31, avenue de l'Opéra, Paris. Adm. prov. : M. Chaput, 35, rue Louis-Blanc, Paris.

Metropa Films, 31, avenue George-V, Paris. Adm. prov. : M. Ducret, 10, rue Mayran, Paris.

Société des Productions F. C. L., 21, rue de Berri, Paris. Adm. prov. : M. Fier, 9, rue du Transvaal, La Garenne-Colombes.

Editions Françaises Cinématographiques, 79, Champs-Élysées, Paris. Adm. prov. : M. Elie André, 132, boul. Raspail, Paris.

Société A. V. Films, 40, rue du Colisée, Paris. Adm. prov. : M. Faure, 185, rue de Courcelles, Paris.

Symphonie Film, 25, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris. Adm. prov. : M. Niedermeyer, 15, rue Beaujon, Paris.

Divers

Service pour la France de l'Organisation à l'Étranger du Parti National Socialiste (M. Joseph Braustein) Commissaire arien : M. Ferdinand Niedermeyer.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

**DECISIONS DU DIRECTEUR
RESPONSABLE**

**DÉCISION N° 14
DÉTERMINANT LES CONDITIONS
DE VALIDITÉ DES CONTRATS
DE LOCATION DE FILMS**

Vu l'article 4 du décret-loi du 25 juillet 1935 portant modification au régime fiscal des spectacles ainsi conçu :

Article 4. — Tout contrat ayant pour objet la projection en public d'un film cinématographique, n'engagera valablement les parties qu'à l'expiration d'un délai de trois jours francs après la présentation corporative ou la première projection publique de ce film.

Vu la Loi du 26 octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie cinématographique,

Vu le Décret du 2 décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique,

Les Sections compétentes de la Commission Consultative ayant été entendues le 15 octobre 1941.

Le Directeur Responsable décide :

Article 1^{er}. — Pour l'application de l'article 4 du décret-loi du 25 juillet 1935 sus-visé, la présentation corporative ou la première projection publique d'un film s'entend, pour chaque région cinématographique dans le siège du centre dont elle dépend :

PARIS, pour la Grande Région Parisienne et la Région de LYON occupée.

Calvados.	Loiret
Seine-Inférieure.	Seine-et-Marne.
Eure.	Yonne.
Somme.	Aube.
Oise.	Marne.
Seine-et-Oise.	Haute-Marne.
Eure-et-Loir.	Aisne.
Loir-et-Cher.	Indre.
Cher.	Indre-et-Loire.

Orne.	Finistère.
Manche.	Nièvre.
Mayenne.	Saône-et-Loire (occupée).
Sarthe.	Côte-d'Or.
Maine-et-Loire.	Doubs (occupé).
Loire-Inférieure.	Jura (occupé).
Ile-et-Vilaine.	Côtes-du-Nord.
Morbihan.	Ain (occupé).

LILLE pour la Région du NORD.
Nord.
Pas-de-Calais et Nord de la Somme.

NANCY pour la Région de l'EST.
Haute-Saône.
Territoire de Belfort.
Haute-Marne.
Meuse.
Ardennes.
Meurthe-et-Moselle.
Vosges.

BORDEAUX pour la Région SUD-OUEST.
Vendée.
Deux-Sèvres.
Vienne (occupée).
Charente-Maritime.
Charente (occupée).
Gironde (occupée).
Landes (occupées).
Basses-Pyrénées.

LYON
Haute-Savoie.
Savoie.
Isère.
Ain.
Jura, en partie.
Saône-et-Loire, en partie.
Rhône.
Ardèche.
Haute-Loire.
Cantal.
Puy-de-Dôme.
Loire.
Allier, en partie.

MARSEILLE
Hautes-Alpes.
Basses-Alpes.
Alpes-Maritimes.
Var.
Bouches-du-Rhône.
Vaucluse, y compris Nyons dans la Drôme.
Gard.
Lozère.
Hérault.
Aude.
Pyrénées-Orientales.

TOULOUSE
Ariège.
Hautes-Pyrénées.
Basses-Pyrénées, en partie.
Landes, en partie.
Gers.
Haute-Garonne.
Tarn.

Aveyron.	Dordogne, en partie.
Lot.	Haute-Vienne.
Lot-et-Garonne.	Creuse.
Gironde, en partie.	Vienne, en partie.

Article 2. — Tout contrat conclu avant la date déterminée par l'article précédent, peut être dénoncé par l'exploitant jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 jours francs à compter de la représentation publique, corporative ou privée ayant lieu au siège du Centre dont il dépend et à laquelle il aura été invité 7 jours à l'avance par lettre recommandée.

Paris, le 25 nov. 1941.

Le Directeur Responsable,
Raoul PLOQUIN.

**DÉCISION N° 15
RENDANT OBLIGATOIRE
LA DÉDUCTION AU BORDEREAU
DU POURCENTAGE REVENANT
AUX ACTUALITÉS**

Vu la loi du 26 octobre 1940, portant réglementation de l'Industrie cinématographique,

Vu le Décret du 2 décembre 1940, portant institution du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique,

Vu la décision n° 3 du Directeur Responsable du C.O.I.C.,

Les Sections compétentes de la Commission Consultative ayant été entendues le 15 octobre 1941,

Le Directeur Responsable décide :

Article 1^{er}. — Le pourcentage revenant aux Actualités se déduit au bordereau, quel que soit le pourcentage revenant aux autres films.

Article 2. — La présente Décision est applicable nonobstant conventions contraires à partir du 19 novembre 1941.

Paris, le 27 octobre 1941.

Le Directeur Responsable,
R. PLOQUIN.

AVIS IMPORTANT

FILMS INTERDITS AUX ENFANTS

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique :

En exécution du paragraphe 3 de l'Ordonnance du 9 septembre 1940 du Militär-befehlshaber en France (voir *Le Film*, n° 1 du 12 octobre 1940), la Censure cinématographique allemande peut désormais interdire la projection des films :

- 1° devant les enfants de moins de 13 ans.
 - 2° devant les enfants de moins de 16 ans.
- Cette interdiction peut porter aussi bien sur les films de format standard que sur ceux de format réduit.

Les interdictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de personnes adultes.

La Censure allemande décidera également quels sont les films susceptibles d'être considérés comme films d'enseignement et utilisés comme tels.

En conséquence, le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique donne les instructions suivantes :

1° AUX EXPLOITANTS DE SALLES CINÉMATOGRAPHIQUES :

Chaque cinéma doit avoir à sa disposition deux pancartes pouvant être apposées à la caisse de l'établissement. L'avis sera rédigé de la façon suivante :

- a) Ce programme est interdit aux enfants de moins de 13 ans;
- b) Ce programme est interdit aux enfants de moins de 16 ans.

L'interdiction devra être également indiquée dans toute la publicité-placard des

journaux et nettement séparée du reste du texte.

En aucun cas, cette interdiction ne devra servir à des buts publicitaires.

2° AUX MAISONS DE DISTRIBUTION :

Les Distributeurs devront faire parvenir à la Film Pruefstelle de la Propaganda Abteilung France (33, Champs-Élysées) les cartes de censure des films afin que les mentions concernant les interdictions aux enfants ou les qualifications de films d'enseignement soient portées sur ces cartes.

Les Distributeurs devront veiller tout particulièrement à ce que les copies remises aux Exploitants soient accompagnées du visa de censure régulier.

3° AUX PRODUCTEURS :

Les Producteurs sont informés, à titre indicatif, des décisions indiquées ci-dessus.

Sont responsables de la stricte observance des dispositions susmentionnées :

a) *Pour les Théâtres cinématographiques* : La propriétaire et le personnel de direction de l'entreprise, ainsi que l'ensemble du personnel chargé de la réception du public.

b) *Pour les Maisons de Distribution* : Le Directeur et tous les employés chargés de la délivrance des copies.

Le Comité de l'Industrie Cinématographique compte sur la discipline de chacun pour observer cette nouvelle réglementation, dans l'intérêt même du Cinéma français.

ŒUVRES SOCIALES
DU CINÉMAUN APPEL DE LA SECTION
DES ŒUVRES SOCIALES DU CINÉMA

Le Délégué Général des Œuvres du Cinéma vient de lancer, aux principales firmes de distribution, un appel dont nous donnons ci-dessous l'essentiel :

Monsieur le Directeur,

La Section des Œuvres Sociales du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, créée récemment, fonctionne désormais, et s'efforce de soulager, avec un maximum d'efficacité, nos prisonniers et leurs familles, ainsi que tous ceux qui, appartenant à l'une des nombreuses professions cinématographiques, sont touchés par la gêne, la maladie, le chômage.

Organisme de prévoyance et d'assistance permanente, la Section des Œuvres Sociales exige le renouvellement constant de ses ressources, et toute l'Industrie cinématographique doit être solidaire de son action. Aussi, nous vous demandons instamment de vouloir bien, désormais, consacrer la première de vos films aux bénéficiaires des œuvres sociales de notre corporation.

Avec nos remerciements, nous vous prions

d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Cet appel doit être entendu, car il faut, enfin, qu'une solidarité effective se crée entre tous les membres de notre corporation.

RESTAURANTS ÉCONOMIQUES

C'est au début de l'an prochain que la Section des Œuvres Sociales du Cinéma ouvrira, à l'intention des membres de la corporation, le premier des restaurants économiques dont la création figure en tête de son programme.

Cet établissement fonctionnera dès janvier, 4, rue Chambiges, tout près des Champs-Élysées, c'est-à-dire en plein centre de l'activité cinématographique. Il sera en mesure de servir près de trois cents couverts par repas.

L'ARBRE DE NOËL DU CINÉMA
AURA LIEU LE SAMEDI 27 DÉCEMBRE

C'est le samedi 27 décembre 1941, à 10 heures précises, dans la salle de l'Ermitage, 72, avenue des Champs-Élysées, que sera dressé l'arbre de Noël, offert par les Œuvres Sociales aux enfants du Cinéma.

Les intéressés, qui se sont fait inscrire, recevront, en temps utile, une invitation comportant tous les renseignements nécessaires.

SERVICE
DU CONTRÔLE TECHNIQUECRÉATION D'UN SERVICE
DE CONTRÔLE TECHNIQUE
DU C.O.I.C.

Le C.O.I.C. vient de créer un Service de Contrôle Technique.

Ce Service a pour mission d'assumer, sur le plan technique, les rôles de conseil, documentation, coordination et réglementation pour toutes questions qui intéressent l'Industrie cinématographique.

Il est, en outre, chargé de préparer tous les travaux de normalisation de l'Industrie cinématographique, en relation avec l'Association Française de Normalisation, et suivant les règles édictées par la Loi du 24 mai 1941.

Il étudiera la réglementation technique de la projection sonore et du contrôle de l'exploitation technique des salles.

La direction de ce Service est assurée par M. Jean Vivié, Ingénieur Civil des Mines, Professeur à l'École Technique de Photographie et de Cinématographie.

Toute la correspondance et les demandes de renseignements concernant ce Service devront être adressées au C.O.I.C., Service du Contrôle Technique, 78, Champs-Élysées à Paris (BALzac 24-05).

AVIS AUX DISTRIBUTEURS DE FILMS

L'attention de MM. les Distributeurs est attirée de la façon la plus sérieuse sur les causes de détérioration qui sont observées de façon croissante et dont l'évitement est primordial en raison des difficultés d'approvisionnement de pellicule.

Il est rappelé à ce sujet :

1° Qu'une copie neuve ne peut être exploitée immédiatement après sa sortie du laboratoire de tirage sans qu'il y ait à craindre de graves détériorations lors du passage du film dans les appareils de projection, en raison de la fragilité de la gélatine, même dans les meilleures conditions de manipulation des copies.

2° Qu'il convient d'appliquer aux copies neuves un traitement approprié en vue de faciliter le passage du film dans les appareils sans risque de dépôt de la gélatine et, qu'en outre, il est nécessaire d'avertir l'opérateur des soins qu'il est appelé à prendre spécialement dans ce cas : ces prescriptions seront portées au dos d'une fiche spéciale, jointe à chaque bobine et comportant les timbres à date du laboratoire de tirage et du laboratoire de traitement.

3° Que la vérification des bobines doit être assurée avec le maximum de soins et leur état consigné en détail et avec exactitude sur la fiche qui doit être obligatoirement jointe dans chaque boîte avec timbre à date du jour de la vérification ; l'inobservation de ces prescriptions serait une cause suffisante de rejet de toute réclamation adressée à la suite d'une détérioration au cours des projections.

4° Que le droit à réclamation ne sera plus admis sur communication d'un simple état des détériorations relevées sur les copies, même accompagné de fragments de bande prélevés dans les copies en question ; afin de garantir l'impartialité nécessaire, toute réclamation devra faire l'objet d'un blocage des bobines détériorées (immédiatement après constatation) entre les mains du Ser-

LE FILM

Numéro 29

6 Décembre 1941

Rectifications aux textes officiels

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique en dernière heure les modifications suivantes apportées aux Décisions N° 14 et 15 du Directeur Responsable insérées dans le présent numéro, page 12.

DECISION N° 14

Article 1^{er}

PARIS, pour la Grande Région Parisienne et la Région de LYON occupée.

Ajouter le département de l'Allier (occupé).

NANCY pour la Région de l'EST

Haute-Saône.	Ardennes.
Territoire de Belfort.	Vosges.
Meuse.	Meurthe-et-Moselle.

(Le département de la Haute-Marne fait partie de la Grande Région Parisienne.)

BORDEAUX pour la Région SUD-OUEST

Ajouter le département de : Dordogne (occupée).

LYON

Ajouter le Département de la Drôme.

MARSEILLE

Ajouter le département de la Corse.

TOULOUSE

Ajouter les départements de la Corrèze et du Tarn-et-Garonne.

Article 2. — Tous contrats conclus avant la date déterminée par l'article précédent peut être dénoncé par les parties jusqu'à l'expiration d'un délai de trois jours francs à compter de la représentation publique, corporative ou privée ayant lieu au Siège du Centre dont l'Exploitant dépend et à laquelle il aura été invité sept jours à l'avance par lettre recommandée.

DECISION N° 15

Article 2. — La présente décision est applicable nonobstant conventions contraires à partir du mercredi 10 décembre 1941.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

vice du Contrôle Technique qui procédera à l'expertise.

Le C.O.I.C. tient à préciser que l'intérêt commun est directement en jeu dans cette question de l'entretien des copies et que, si les mesures édictées se révèlent inefficaces par suite de négligence apportée à leur application, un contrôle plus sévère sera immédiatement institué.

AVIS AUX EXPLOITANTS ET AUX PROJECTIONNISTES

L'attention de MM. les Directeurs de salles et Opérateurs est attirée de la façon la plus sérieuse sur la multiplication des dommages causés depuis quelque temps aux copies qui leur sont confiées.

Il est rappelé à ce sujet :

1° Que toute copie endommagée ne constitue pas seulement une perte directe pour le distributeur, mais que la nécessité de pro-

céder au retraitage vient aggraver de façon sérieuse la situation déjà délicate des approvisionnements en pellicule sensible.

2° Qu'en ce qui concerne l'assurance souscrite par les exploitants, le taux des primes est évidemment fonction de la proportion des sinistres et devra augmenter si la cadence des sinistres s'élève, qu'au contraire l'abaissement du nombre des sinistres augmentera la participation-bénéfice; on doit donc veiller à supprimer totalement les accidents dus à des causes de négligence ou de faute professionnelle.

3° Que les copies neuves restent — malgré les précautions d'usage courant — plus fragiles que celles comptant déjà un certain nombre de passages : la moindre saleté dans le couloir de l'appareil de projection ou du lecteur sonore, la moindre défectuosité, provoquent irrémédiablement la formation d'un dépôt de gélatine ou « gâteau » et con-

curremment la détérioration du film; le « matchage » des bobines ne peut que l'aggraver dans de fortes proportions.

4° Que la surveillance constante et continue des appareils de projection en fonctionnement constitue le principal devoir des opérateurs qui n'ont — durant ce temps — à accomplir aucune autre tâche; que l'inspection détaillée et le nettoyage soigné des appareils doivent, en outre, être scrupuleusement effectués avant chaque chargement; que l'examen attentif de l'état des copies à chaque rebobinage constitue une indication précieuse sur le mauvais fonctionnement ou le mauvais état d'un projecteur et permet en conséquence d'y remédier sur le temps.

En conséquence, le C.O.I.C. informe MM. les Directeurs de salles et Opérateurs qu'à l'avenir, toute copie détériorée faisant l'objet d'une plainte de la part d'un distributeur, sera soumise à examen par le Service du Contrôle Technique qui jugera s'il y a lieu de retenir la responsabilité d'une faute professionnelle ou d'une négligence et motivera les décisions à prendre en conséquence.

MODÈLE DE LA FICHE ACCOMPAGNANT LA LIVRAISON DES COPIES NEUVES

RECTO

ATTENTION!
COPIE NEUVETimbre à date du
Laboratoire de TirageTimbre à date du
Laboratoire de Traitement

OPÉRATEURS! Lisez soigneusement au dos de cette fiche les obligations qui vous incombent...

Titre du film :

N° de la bobine :

VERSO

Cette copie est une copie neuve dont vous allez effectuer les premières projections; n'oubliez pas que — malgré le traitement spécial qu'elle a subi — la gélatine en reste très fragile et, qu'en conséquence, vous devez apporter un soin particulier à sa manipulation.

1° Assurez-vous de la propreté scrupuleuse du couloir et des patins dont le poli doit être impeccable : la moindre saleté, le moindre défaut suffit à arracher un peu de gélatine au film et à amorcer la formation d'un dépôt.

2° Surveillez attentivement la marche du projecteur : dès que le bruit augmente et que la mise au point devient délicate, c'est la preuve qu'un « gâteau » s'est formé, qui ne peut qu'augmenter l'appareil et de nettoyer le couloir. Nous vous rappelons à ce sujet qu'il ne faut employer dans

ce but aucun objet métallique (plat de tournévis ou tranche de pièce de monnaie), mais seulement une curette en bois ou en os.

3° La formation des « gâteaux » est alimentée par la gélatine qui est progressivement arrachée à la bande; il convient donc de limiter la longueur de film projetée sur chaque appareil : une bobine de 300 mètres constitue un maximum et le « matchage » se trouve de ce fait rigoureusement interdit.

4° Les conséquences des dépôts sont graves : non seulement le film est affaibli par le grattage continu dû à la croûte du « gâteau », mais le freinage ainsi provoqué augmente l'effort de traction sur les perforations qui sont alors soulevées et piquées; enfin de profondes rayures peuvent abîmer irrémédiablement l'image ou la piste sonore.

En détériorant une copie neuve

Vous ne portez pas seulement préjudice au Distributeur

Vous risquez de provoquer le

Chômage d'un Confrère

par manque de copies...

GROUPEMENT
DES COLLABORATEURS
DE CREATIONSANCTIONS DISCIPLINAIRES
CONTRE UNE ACTRICE

Le Directeur Responsable, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le mardi 4 novembre 1941 par la Commission de Discipline des Acteurs, et faisant usage des Pouvoirs à lui conférés, tant par la loi du 26 octobre 1940, portant Réglementation de l'Industrie cinématographique, que du Décret du 2 décembre 1940 instituant le Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, décide :

1° d'attribuer un blâme à Mlle S. V... pour l'extrême légèreté, l'insouciance et l'absence de conscience professionnelle dont elle a fait preuve en signant deux contrats avec des maisons de production différentes, contrats qui lui imposaient des engagements différents pour les mêmes dates;

2° de lui retirer sa Carte d'Identité professionnelle jusqu'au 1^{er} janvier 1942.

Paris, le 15 novembre 1941,
Le Directeur Responsable,
R. PLOQUIN.GROUPEMENT
DES EXPLOITANTS
DE SALLESRESPONSABILITÉ DANS LA DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS
CINÉMATOGRAPHIQUES

Une Ordonnance des Autorités d'Occupation demande qu'un dirigeant responsable soit toujours présent dans chaque Etablissement cinématographique.

Il nous est cependant signalé que de nombreux exploitants laissent trop souvent le soin de diriger leurs Etablissements, pendant leur absence, à une ouvreuse ou à un Contrôleur.

Seuls peuvent être considérés comme responsables, le propriétaire, le directeur salarié ou le chef de poste, qui doivent toujours être présents.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

SOCIÉTÉS DE PRODUCTION DE FILMS AUTORISÉES EN ZONE OCCUPÉE

ACTUALITÉS MONDIALES A.C.E., 35, r. François-1 ^{er} . (Directeur général : M. Beller).	ÉLY. 14-76 BAL. 05-14	INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE, 108, rue de Richelieu.	RIC. 72-90
ARTISANS D'ART (Documentaires), 93, Champs-Élysées. (Directeur général : Pierre Lafond).	ÉLY. 95-99	JE VOIS TOUT (Documentaires), 16, rue Vernet. (Gérant : Paul de Roubaix).	ÉLY. 50-83
ATLANTIC FILM (Documentaires), 36, av. Hoche. (Administrateur-gérant : Marcel de Hubsch).	CAR. 74-64 CAR. 30-30	LALLIER (Les Films) (Documentaires), 79, Champs-Élysées. (Directeur : Etienne Lallier).	ÉLY. 58-71
BERNARD (Films J.-C.) (Documentaires), 11, rue Alexandre-Cabanel. (Directeur général : J.-C. Bernard).	SUF. 27-46	M.A.I.C. (Maîtrise Artisanale de l'Industrie Cinématographique), 79, rue du Temple. (Président : Guy Thévenin).	ARC. 89-82
BURGUS FILM (Agence de Paris), 76, rue Lauriston (Siège social à Bordeaux : 17 bis, rue Castéja). (Gérants : Emile et René Couzinet).	PAS. 25-40	MINERVA (Les Films), 119 bd Haussmann. (Président-Directeur général : René Keller).	BAL. 29-00
CAVAIGNAC (Films J. de) (Documentaires, dessins animés), 92, Champs-Élysées. (Gérante : Gisèle Puteaux).	ÉLY. 03-80	MINEUR (Films Jean) (Documentaires), 79, Champs-Élysées. (Propriétaire : Jean Mineur).	BAL. 00-01
CINÉ-REPORTAGES (Documentaires), 4, rue du Plateau. (Gérant unique : Hervé Missir).	BOT. 52-68	PATHÉ-CINÉMA (Sté d'Exploitation des Etablissements), 6, rue Francœur. (Président : M. Liffra. Dir. général : M. Remaugé. Dir. de la Production : R. Borderie).	MON. 72-01
C.C.F.C. (Cie Commerciale Française Cinématographique), 95, avenue des Champs-Élysées. (Président-Directeur général : Edouard Haris-puru).	BAL. 09-70	RÉGENT (Les Films), 63, Champs-Élysées. (Président : Paul Boisserand).	ÉLY. 60-00
CONSORTIUM DE PRODUCTION DE FILMS, 3, rue Clément-Marot. (Gérants : Jean Séfert-Aimé Frapin).	BAL. 07-80	RÉGINA, 44 Champs-Élysées. (Fond. de pouv. : Arys Nissotti, Pierre O'Connell).	BAL. 13-16
CONTINENTAL FILMS, 104, Champs-Élysées. (Gérant : Alfred Gréven).	BAL. 56-80	RICHEBÉ (Films Roger), 15, avenue Victor-Emmanuel-III. (Président-Dir. général : Roger Richebé).	BAL. 35-54
DISCINA, 12, bd de la Madeleine. (Président-Directeur général : André Paulvé).	OPÉ. 08-20	RIVERS (Films Fernand), 71, boul. de Montmorency. (Président-Dir. général : Fernand Rivers).	AUT. 40-66
ÉCLAIR-JOURNAL, 9, rue Lincoln. (Président du Conseil : Ernest Tunzini. Directeur général : François Chavane).	BAL. 58-95	SELB FILMS PRODUCTION, 4, rue Copernic. (Directeur : Jean Gourguet).	PAS. 81-55
ESSOR CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAIS, 3, rue Pasquier. (Président : M. Guttin).	ANJ. 26-23	S.I.F.F.R.A. (Sté Internationale des Films Français), 29, rue d'Artois. (Directeur-Gérant : René Delacroix).	BAL. 05-84
FILM ÉDUCATIF (Le) (Documentaires), 26, rue de la Pépinière. (Propriétaire-Directrice : Mme Alice Charles).	LAB. 32-20	SIRIUS (Sté des Films), 40, rue François-1 ^{er} (Gérant unique : M. Masson).	ÉLY. 66-44
FILMS DE FRANCE (Les) (Documentaires), 49, av. de Villiers. (Gérant : Etienne Nadoux).	WAG. 13-76	S.O.F.R.O.R. (Sté Française de Production des Films Orange), 37, avenue George-V. (Président du conseil : M. Kuster).	ÉLY. 94-03
FILMS TECHNIQUES ET DOCUMENTAIRES (Documentaires), 26, rue du Rocher. (Directeur : André Scoupe).	LAB. 15-80	S. P. C. (Sté de Production et d'Édition Cinématographiques), 55, Champs-Élysées. (Président-Dir. général : Camille Tramichel).	BAL. 07-50
GAUMONT (S.N.E.G.), 3, rue Caulaincourt. (Président : M. Le Duc).	MAR. 56-00	S. U. F. (Sté Universelle de Films), 73, Champs-Élysées. (Président-Dir. général : Jean Clere).	ÉLY. 71-54
GÉMEAUX (Les), 112 bis, rue Cardinet. (Gérant unique : André Sarrut).	CAR. 20-04	SYNOPS, 18-20, place de la Madeleine. (Gérants : Roland et Denise Tual).	OPÉ. 95-35
GÉNÉRAL FILM, 61, av. Marceau. (Président-Direct. général : Jules Brard).	KLÉ. 65-56	U.F.P.C. (Union Française de Production Cinématographique), 76, rue de Prony. (Gérant : Paul Tissier).	WAG. 68-50
		U. T. C. (Union Technique Cinématographique), 63, Champs-Élysées. (Gérants : Guillaume Radot, André Mallet).	ÉLY. 60-00

NOUVELLES SALLES AUTORISÉES EN ZONE OCCUPÉE

PARIS ET BANLIEUE

PARIS

X^e ARRONDISSEMENT

694 Parmentier, 158, av. Parmentier.

695 Temple, 77, rue du faubourg du Temple.

XIX^e ARRONDISSEMENT

696 Riquet, 22 bis, rue Riquet.

SEINE

PARC SAINT-MAUR

699 Horloge, 2, avenue du Grand-Chêne.

NANTERRE

702 Central, 5, rue de la Mairie.

SEINE-ET-OISE

DRAVEIL

698 Central, 128, Grande-Rue.

PUSSAY

697 Jeanne d'Arc, 5, rue du Parc.

EPINAY-SUR-ORGE

700 Epinay-Palace, 14, rue Pasteur.

MONTLHERY

701 Montlhéry, 18, rue de la Chapelle.

PROVINCE

AISNE

SOISSONS

863 Vox, 3, place de la République.

SAINT-QUENTIN

847 Le Carillon, 19, rue des Toiles.

VAILLY-SUR-AISNE

850 Triumph, 10, place Herriot.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

<p>CALVADOS COLOMBELLES 881 Jean-Jaurès, place de la Mairie. LION-SUR-MER 875 Casino Trianon, boulevard Maritime.</p> <p>CHER VEILLY-SUR-SAUDRE 857 Moderne, rue Grande.</p> <p>COTE-D'OR SAULIEU 856 Etoile, place du Théâtre. IS-SUR-TILLE 855 Etoile, rue Dominique-Ancemont.</p> <p>DOUBS BESANÇON 859 Paris, 6, rue Pasteur.</p> <p>EURE PACY-SUR-EURE 865 Rex, 3, rue Isambard.</p> <p>FINISTERE LANDERNEAU 858 Gars d'Arvor, 55, r. de la Fontaine-Blanche.</p> <p>GIRONDE SAINT-LAURENT-DE-MEDOC 866 Foyer Familial MONTPON-SUR-L'ISLE 867 Foyer Municipal, r du Bourg-de-Montpon.</p>	<p>HAUTE-MARNE BOURBONNE 877 Moderne, 3, place Daprey-Blache.</p> <p>ILLE-ET-VILAINE PARAME 870 Eden, 14, rue Herbert-Clos-Neuf. FOUGERES 874 Jeanne d'Arc, 10, rue Bonabry.</p> <p>INDRE-ET-LOIRE BOURGUEIL 851 Familial, place du Théâtre. CHATEAU-LA VALLIÈRE 852 Familia, place de la Mairie. LA HAYE-DESCARTES 860 Rabelais, 1, rue Rabelais.</p> <p>LOIR-ET-CHER ROMORANTIN 849 Palace, rue du Tour.</p> <p>LOIRE-INFÉRIEURE BATZ-SUR-MER 869 Le Hublot, 70, rue de la Mairie.</p> <p>MAINE-ET-LOIRE BAUGE 853 Familia, rue Georges-Clemenceau.</p> <p>MEURTHE-ET-MOSELLE NANCY 864 Casino, 41, rue Saint-Georges. LONGLAVILLE 872 Eden, 16, rue des Acéries.</p>	<p>MORBIHAN PONTIVY 871 Eden, 4, rue Marengo.</p> <p>NIEVRE CHATEAU-CHINON 862 Etoile, place de la Mairie.</p> <p>SOMME AMIENS 876 Caméo, 36, rue des Cordeliers. 848 Cirque Municipal, place Longueville. BOVES 878 Modern, 79, rue Victor-Hugo. MOREUIL 879 Modern, 1, rue Gambetta.</p> <p>VILLERS-BRETONNEUX 880 Modern, rue de la République.</p> <p>VOSGES CHARMES 854 Salle des Fêtes, place de l'Espée. LE THILLOT 868 Salle des Variétés, 10, rue Jules-Ferry.</p> <p>YONNE SENS 873 Pax, 8, place de la République.</p>
---	---	---

CAISSE DE SECOURS DE L'EXPLOITATION

CAISSE DE SECOURS DES EXPLOITANTS

Total des treize listes précédentes...	226.676,45
Total des exploitants de Rennes	1.000
Réunion des exploitants de Poitiers	120
Loycau, Savigny-sur-Braye	100
Perrier, Caudebec-les-Elbeufs	1.000
Petit Marivaux, Ezanville	50
Secrétan-Palace, Paris	1.100
Dons anonymes	1.450
TOTAL	231.496,45

Souscription du Personnel de Maitrise

Total des trois listes précédents	3.455
-----------------------------------	-------

Souscription du Personnel de Cabine 4^e liste

Total des trois listes précédentes	1.341,50
MM. :	
Santé André, opérateur	50
Renaud Roger, aide-opérateur	5
Danion Lucien, chef-opérateur	5
Lanson Jacques, opérateur	10
Joinéau Eugène, opérateur	10
Baratte André, opérateur	50
Geneste Lucien, opérateur	25
Colas Pierre, aide-opérateur	5
Peyrouse Albert, opérateur	10
Sahagian Grégoire, aide-opérateur	10
Chenu Alphonse, opérateur	15
Desprat François, opérateur	10
Tobie Henri, opérateur	20
Zeiger Charles, opérateur	20
Vendredi Henri, opérateur	10
Layénu Henri, opérateur	15

APPEL

L'hiver approche avec, pour un grand nombre, son cortège de misère. Il est en votre pouvoir de nous aider à les soulager.

Beaucoup d'entre vous ont déjà versé à notre Caisse de Secours; certains ont même donné plusieurs fois. N'attendez pas plus longtemps pour vous joindre à eux. Ne seriez-vous pas heureux de voir votre nom figurer sur la liste, déjà longue des généreux donateurs? Ne craignez-vous pas que l'absence de votre nom soit remarquée? Envoyez-nous sans tarder votre adhésion.

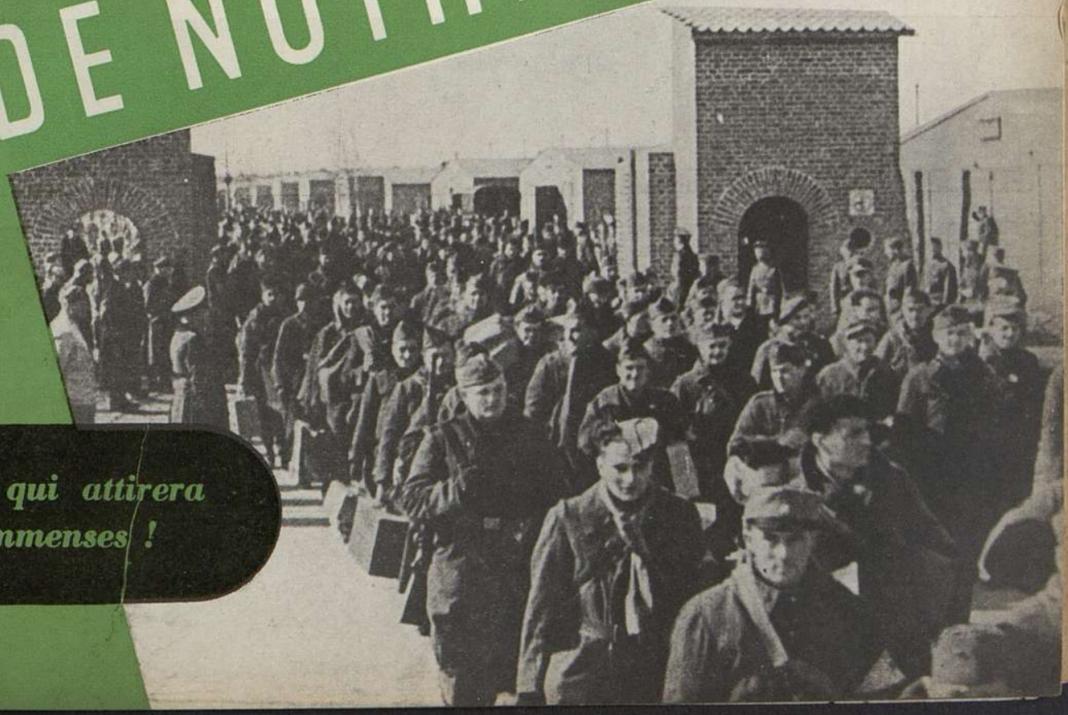
Faivre Robert, opérateur	20
Crucy Louis, opérateur	20
Masson, apprenti opérateur	10
Hauterre Jacques, opérateur	10
Charlot Marcel, aide-opérateur	10
Liautard André, opérateur	10
Latscha Maurice, opérateur	10
Chaucherie Roger, opérateur	10
Robine Robert, opérateur	10
Augier Ernest, aide-opérateur	10
Marin Jean, aide-opérateur	10
Haudoin Henri, opérateur	5
Guevel Armand, aide-opérateur	10
Perrin Eugène, opérateur	10
Sauer Marcel, opérateur	10
Giot Robert, opérateur	5
Gayrel André, aide-opérateur	5
Bellemere Georges, opérateur	15
Gerome Pierre, aide-opérateur	15

Desbiolles Arthur, opérateur	15
Guérillot René, opérateur	10
Janvier Pierre, aide-opérateur	10
Grandvoinet Maurice, opérateur	20
Vautrot Roger, opérateur	10
Pavie André, opérateur	10
Gaudot Roger, opérateur	10
Thiriot Maurice, opérateur	10
Trolley Jacques, aide-opérateur	5
Brouthier René, opérateur	10
Suire Alexis, opérateur	20
Lelièvre Lucien, opérateur	10
Michaud Roger, opérateur	10
Sahagian Antoine, opérateur	10
Le Moing, opérateur	5
Mojon Jean, opérateur	10
Corsois Denis, opérateur	10
Hardelin Georges, opérateur	10
Donchery Camille, opérateur	10
Lamblot Yves, opérateur	10
Guillemain Maurice, aide-opérateur	10
Marillon Jean, opérateur	10
Bery Raymond, opérateur	10
Casse Roger, opérateur	10
Schmitt Pierre, opérateur	10
Bridelle Robert, opérateur	10
Mesnard Camille, opérateur	10
Péguay Victor, opérateur	10
Carlier Denis, opérateur	10
Pihaut Raymond, opérateur	5
Malicot Robert, opérateur	10
Heinrich André, opérateur	10
Dulot Jacques, opérateur	10
Loison André, opérateur	10
Mollier Arthur, opérateur	5
TOTAL GENERAL	237.122,95

LE FILM CAPITAL

DE NOTRE TEMPS...

La Réalisation qui attirera des foules immenses!



Parmi les
milliers de visages
de ce
Film poignant
peut-être
reconnaitrez-vous
l'être cher!



LE NUMÉRO
12

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

N° 129
6 DÉCEMBRE 1941

Un Programme sur les PRISONNIERS sortira au Normandie le 16 Décembre

Le 16 décembre, Tobis-Films présentera au « Normandie » un programme intitulé *Prisonniers* qui sera, pour les Français, l'un des plus pathétiques documents de la guerre. Pendant une heure et demie, on verra des images prises dans tous les stalags d'Allemagne qui nous montreront la vie quotidienne de nos prisonniers.

Ce programme, dont la partition musicale est de Maurice Thiriet, sera projeté ensuite dans toute la France et ses recettes iront aux Familles des Prisonniers.

NOMINATIONS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU C.O.I.C.

On lira, dans la partie officielle du présent numéro du *Film*, les deux décrets du 12 novembre 1941, publiés dans le *Journal Officiel* du 27 novembre, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, et portant nomination des membres de ce Comité.

En fait, les seules modifications portent sur la création de la branche des Compositeurs de Musique dans la sous-commission des Collaborateurs de Création du Film, sur le rattachement de la branche Exportation à la sous-commission des Producteurs de Films sur les changements suivants de membres dans les sous-commissions :

C'est ainsi que M. Didié, de la maison Kodak, vient s'adjoindre à M. Trarioux comme membre de la branche de la Pelli-cule dans la sous-commission des Industries Techniques.

Signalons également la suppression dans la sous-commission des Producteurs de Films de la branche des Actualités qui était représentée par M. Louis Daquin et la nomination, dans cette même sous-commission, de M. O'Connell à la branche de la Production Générale.

A noter aussi la nomination de M. Jean Boyer à la branche des Auteurs de la sous-commission des Collaborateurs de Films et de M. Christian Jaque à la branche des Metteurs en scène. Cette même sous-commission comprend désormais M. Georges Van Parys comme représentant des Compositeurs de Musique.

A la sous-commission des Distributeurs, M. André Paulvé vient s'adjoindre à M. Méfayer pour la branche des Distributeurs de Paris.

Enfin, la sous-commission des Exploitants de salles de Spectacles cinématographiques se voit adjoindre une branche du format réduit représentée par M. Constantin, tandis que M. Astric remplace M. Milliard à la branche des Exploitants de Province.

COPY-BOURSE 130, rue Montmartre
Tél. : GUT. 15-11

se charge toujours de la copie
des scénarios et découpages
LIVRAISON RAPIDE

LE COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE a fêté son premier anniversaire Le Bilan d'un An de Travail

Mardi dernier 2 décembre, le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique a fêté son premier anniversaire. A cette occasion, M. Raoul Ploquin, Directeur Responsable du C.O.I.C. avait réuni autour de lui tout le personnel des différents servi-



M. Raoul PLOQUIN
Directeur Responsable du Comité d'Organisation
de l'Industrie Cinématographique.

ces du C.O.I.C. pour lui offrir la primeur d'un des récents films achevés de la nouvelle production française, *Nous les Gosses*, de Louis Daquin.

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, créé par un Décret du 2 novembre 1940, paru au *Journal Officiel* le 4 décembre suivant, est entré en fonction le 2 décembre 1940, date à laquelle M. Ploquin installa provisoirement ses bureaux au 34 de la rue de Babylone en attendant de s'établir peu de temps après, au 92, Champs-Élysées, où sont, aujourd'hui, centralisés tous les Services Généraux du Comité ainsi que les Groupements d'Exécution des Exploitants, des Collaborateurs de Création et des Producteurs. Seuls les Groupements des Distributeurs et des Industries Techniques, ainsi que le Contrôle Technique et le Service Social sont toujours au 78, Champs-Élysées.

Nous ne rappellerons pas dans ses détails l'œuvre accomplie par le Comité du Cinéma au cours de sa première année de travail. Les lecteurs du *Film*, qui ont suivi quinzaine par quinzaine ses décisions et communiqués officiels, savent quel effort et quelle persévérance représentent les résultats obtenus par M. Raoul Ploquin, en collaboration avec le Service du Cinéma de l'Etat français et les Autorités d'Occupation.

Rappelons simplement qu'il y a un an, la reprise de la production cinématographique apparaissait encore à beaucoup comme une utopie. Aujourd'hui, à la même date, et rien qu'en zone occupée, 44 films français ont été entrepris, dont 14 sont déjà sortis devant le public, 22 sont terminés ou au montage, et 8 en cours de réalisation. Enfin, 16 projets actuellement autorisés seront entrepris prochainement, ce qui portera à 60 films le chiffre de la production en zone occupée pour l'année 1941.

Cette remise en marche de la production n'a pas été sans de grosses difficultés dont on a déjà parlé ici même. Après la question du financement résolue grâce au concours du Crédit National, le problème le plus ardu a été certainement celui des matières premières pour les décors. Un autre vient de s'y ajouter : celui du rationnement de l'électricité, problème que le Groupement des Industries Techniques du C.O.I.C. est en train d'étudier et résoudra certainement aussi bien que celui des matières premières.

Au sujet de cette reprise de la production, certaines critiques ont été faites au Comité sur la qualité de certains films de la « nouvelle production française ». A ces critiques, dont certaines sont sans doute justifiées, le Directeur Responsable a répondu; il ne faut pas oublier qu'il importait, avant tout, voici un an, de donner à manger à 50.000 professionnels du cinéma dont 20.000 au moins étaient inscrits au chômage; il fallait immédiatement penser à alimenter les salles qui ne pouvaient continuer, en fait de films français, à donner pour la dixième fois des reprises d'anciens succès ou même de productions médiocres. Si l'on voulait que la production démarrât immédiatement il fallait utiliser toutes les bonnes volontés présentes. Ce serait une grosse erreur de croire que la notion de *qualité* ait échappé au Directeur Responsable : le nombre des projets de production refusés en est la meilleure preuve.

D'ailleurs, si l'on veut bien regarder les choses d'un peu plus près, la production française 1941 ne manquera pas d'œuvres

de valeur; d'autre part, certains films déni-
grés par les critiques, ont prouvé être d'ex-
cellents succès d'exploitation.

D'ores et déjà, la production française
de 1941 nous a donné quelques films d'une
excellente qualité cinématographique : nous
citerons en premier *Le Dernier des Six* de
Georges Lacombe et *L'Assassinat du Père
Noël* de Christian-Jaque qui a réalisé égale-
ment *Premier Bal*, empreint d'une marque
très personnelle et qui a remporté un grand
succès auprès du public. Signalons égale-
ment le beau succès d'exploitation de *Ma-
dame Sans-Gêne* qui vient de tenir l'affiche
huit semaines au «Paramount», de *Péchés de
Jeunesse* qui a battu des records de recettes
au «Normandie», de *Premier Rendez-vous*
qui a obtenu dans toutes les grandes villes
de France un succès égal à celui du «Nor-
mandie» à Paris, *Nous les Gosses* le premier
film d'un jeune, Louis Daquin, qui était
attendu avec impatience, et qui n'a pas
déçu. Voici une œuvre qui fait honneur au
Cinéma français.

DE NOMBREUX FILMS TERMINÉS

Nous verrons bientôt *Le Mariage de Chif-
fon* dans lequel Claude Autant-Lara a fait
revivre, avec tout le goût et l'art qui lui sont
propres, l'héroïne de Gyp délicieusement
incarnée par Odette Joyeux dans le cadre
agréablement suranné de l'époque 1900.
Nous verrons *Histoire de rire*, très fine co-
médie réalisée par Marcel L'Herbier avec le
couple qui fit le succès de *Paradis perdu* :
Fernand Gravey et Micheline Presle, et la
charmante Marie Déa. Il y aura *Ce n'est pas
mot*, amusante comédie, avec Jean Tissier,
Victor Boucher et Gilberte Génat; *Opéra-
Musette*, conçu, réalisé et interprété par
René Lefèvre; *Andorra* qu'Emile Couzinet
a tourné presque entièrement en extérieurs
dans le cadre sauvage et pittoresque d'An-
dorre; *Mam'zelle Bonaparte*, film au cadre
historique où Edwige Feuillère incarne
Cora Pearl, célèbre sous le Second Empire;
Fièvres avec Tino Rossi; *Les Jours heureux*,
adaptation de la charmante comédie pleine
de jeunesse et de fraîcheur de Claude-André
Fujet; *La Maison des Sept Jeunes Filles*,
également une œuvre jeune et fraîche, réa-
lisée par Albert Valentin (qui nous donna
L'Entraîneuse), et dans laquelle nous sera
révélée une nouvelle vedette, Jacqueline
Bouvier.

Citons encore *Cartacalha, reine des Gitans*
avec Viviane Romance; *Caprices* avec Da-
nielle Darrieux et Albert Préjean; *Le Prince
charmant* avec Renée Faure et le nouveau
jeune premier français Jimmy Gaillard;
Papa, d'après la comédie de Robert de Flers
et de Caillavet; *Le Pavillon brûle*, film à la
fois psychologique et d'action avec Pierre
Renoir, Elina Labourdette, Michèle Alfa,
Jean Marais; *Patrouille blanche*, film poli-
cier dont l'action se déroule dans les neiges
avec Junie Astor et Sessue Hayakawa; *Le
Moussaillon*, de Jean Gourguet, qui nous ré-
vélera le petit Georges Prévost; *Le Briseur
de Chaînes*, adaptation de la pièce de Jean
Sarment, *Mamouret*, avec Blanchette Bru-
noy, Pierre Fresnay.

PRODUCTIONS EN RÉALISATION

Parmi les films actuellement en produc-
tion, *La Symphonie fantastique*, que réalise
Christian-Jaque, nous présentera le tumul-
tueux Berlioz sous les traits de Jean-Louis
Barrault; *Croisières sidérales* de Zwobada,
ancien assistant de Jean Renoir qui fait
ses débuts de metteur en scène, nous offrira
un amusant film d'anticipation; *Le Destin
fabuleux de Désirée Clary* sera un grand
film historique de Sacha Guitry; *Vie privée*

avec Marie Bell et Blanchette Brunoy, nous
contera les drames et les joies de la vie pu-
blique et privée d'une étoile de cinéma; *La
Duchesse de Langeais*, dramatique sujet de
Balzac, où les spectateurs, qui applaudirent
l'hiver dernier « La Dame aux Camélias »
au Théâtre Hébertot, retrouveront le couple
Edwige Feuillère-Pierre Richard-Willm;
Bolero, amusante fantaisie, avec Arletty;
Mademoiselle Swing, de Richard Pottier, et,
enfin, *La Nuit fantastique* (titre provisoire),
grand film d'action et d'humour écrit par
Louis Chavance et que Marcel L'Herbier
vient de commencer avec Fernand Gravey
et Micheline Presle.

Il semble que dans toute cette énuméra-
tion, la place ne manquera pas pour les
œuvres de qualité.

LA PRODUCTION FRANÇAISE 1942 SOUS LE SIGNE DE LA QUALITÉ

C'est d'ailleurs sous le *signe de la qualité*
que M. Raoul Ploquin, d'accord avec M.
Louis Galey, le nouveau Commissaire du
Gouvernement près le C.O.I.C., entend pla-
cer la production 1942. Les hommes qui, au
cours de la présente saison, auront mani-
festé leurs capacités, leur sens du cinéma
et de la qualité, que ce soit en tant que pro-
ducteurs ou réalisateurs, de films, seront
seuls admis pour tourner les œuvres de
demain. La pellicule sera trop rare pour
que l'on ait l'imprudence de la mettre entre
n'importe quelles mains!

Ainsi, après la production 1941, qui aura
prouvé la vitalité *physique* de l'Industrie
Cinématographique Française, la produc-
tion 1942 prouvera sa valeur *spirituelle*, en
rejoignant en qualité certaines des œuvres
d'avant-guerre qui avaient porté sur les
écrans du monde entier le renom du Cinéma
français.

A l'heure actuelle, MM. Galey et Ploquin
mettent au point la façon dont ce progra-
me de *films de qualité* pourra être réalisé.
Le Commissaire au Cinéma envisage même
la production d'un ensemble de 6 à 8 grands
films qui seront encouragés financièrement
par l'État et qui traitant des thèmes hu-
mains, typiquement français, devront être
des œuvres cinématographiques de classe
internationale.

Un gros effort est prévu également en fa-
veur du film documentaire, sur lequel nous
reviendrons dans un prochain numéro.

Si nous avons tellement insisté sur cette
reprise de la production cinématographi-
que en France, c'est que celle-ci continue
l'œuvre constructive primordiale du Comité
du Cinéma. Ses autres activités n'ont pas été
moins importantes : la réglementation
de l'Industrie, l'assainissement de la Profes-
sion cinématographique, le contrôle des re-
cettes, l'organisation des Œuvres sociales
du Cinéma, la création du Service du Con-
trôle Technique, sans oublier ce travail si
absorbant qu'est l'expédition des affaires
courantes pour une Industrie aux branches
les plus diverses et qui compte plus de
100.000 ressortissants.

Telle est l'œuvre du Comité d'Organisa-
tion. Le Cinéma français est aujourd'hui
une Industrie bien organisée, d'où ont été
éliminés les individus dangereux qui, trop
souvent, l'avaient accaparée pour leurs
combinaisons personnelles : le Cinéma
français appartient désormais aux artisans
français qui n'ont qu'un seul souci : se ser-
vir de l'art cinématographique pour don-
ner au peuple de France des spectacles
sains et constructifs, dignes de notre pays.

En février prochain, Roland TUAL produira et réalisera "LE LIT A COLONNES"

C'est en février prochain que Roland
Tual, qui dirige avec Denise Tual, la Société
Synops, entreprendra la production du film
tiré du roman de Mme Louise de Vilmo-
rin, *Le Lit à Colonnes*, film dont il assurera
personnellement la réalisation. Ce sera sa
première production en tant que metteur en
scène.

L'action, violente et poétique, se déroule
en 1880 dans le cadre d'une sorte de vieux
château romantique. Charles Spaak écrit
actuellement l'adaptation et les dialogues de
cette œuvre originale qui promet de deve-
nir un très beau et très grand film.

La délicieuse Odette Joyeux, qui vient de
faire une remarquable création dans le film



Odette Joyeux, révélation du *Mariage de Chif-
fon*, sera l'héroïne du *Lit à Colonnes*.
(Prod. Ind. Cinémat.)

de Claude Autant-Lara, le *Mariage de Chif-
fon*, interprétera l'héroïne féminine du *Lit
à Colonnes*. Nous verrons également dans
ce film Fernand Ledoux, Jean Tissier, Lar-
quey, Alain Cuny, Arletty, Marie Déa, Ma-
leine Renaud feraient également partie de
la distribution.

A l'occasion d'un séjour à Paris de Mme
de Vilmorin, qui réside généralement en
Hongrie, Mme et M. Tual avaient convié la
semaine dernière quelques amis à rencon-
trer l'auteur de leur prochain film. Les fu-
turs interprètes de cette production étaient
tous présents. Mme de Vilmorin nous dit
toute la joie qu'elle éprouvait de voir son
livre choisi comme sujet de film et l'espoir
qu'elle plaçait dans la réalisation de son
œuvre par Roland Tual.

LE TOUT-CINÉMA paraîtra incessamment

19, Rue des Petits-Champs

Téléphone : RIC 85-85

L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES CINÉMAS SERA-T-ELLE ÉTENDUE A TOUTE LA ZONE OCCUPÉE ?

Dans le dernier numéro du *Film*, il a été
signalé que l'interdiction de fumer dans les
cinémas, qui existe déjà depuis plusieurs
mois en zone non occupée, venait d'être éga-
lement appliquée dans les départements du
Nord et du Pas-de-Calais.

Nous croyons savoir que l'on envisage
actuellement l'extension de cette mesure à
toute la zone occupée. Son avantage prin-
cipal serait d'assurer une meilleure pro-
jection des films et d'éviter la détérioration
de certains matériels — fauteuils et tapis —
dorénavant irremplaçables.

A ce sujet, il est intéressant de noter que
la Radio de Vichy a donné, récemment, des
explications détaillées sur les raisons de
l'interdiction de fumer dans les salles de
cinéma, interdiction qui, d'ailleurs, est ba-
sée sur le décret du 7 février 1941 relatif à
la protection contre l'incendie des Bâti-
ments et Locaux recevant le public, publié
dans le *Journal officiel* du 24 mars dernier.

L'article III de ce décret dit textuelle-
ment :

« IL EST INTERDIT DE FUMER DANS
L'INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS,
SAUF AUTORISATION SPECIALE ACCOR-
DEE A TEL ETABLISSEMENT POUR TOUT
OU PARTIE DES LOCAUX ».

Les raisons données à la Radio pour l'in-
terdiction de fumer dans les cinémas sont
de quatre ordres :

1° *d'ordre esthétique* : la fumée gêne la

projection (il n'y a peut-être qu'une di-
zaine de cinémas en France équipés pour
l'aspiration immédiate de la fumée à l'ex-
térieur de la salle).

2° *d'ordre de sécurité* : une allumette, un
bout de cigarette, non éteints, jetés sur le
tapis peuvent causer un incendie. On ré-
pondra que les tapis sont ignifugés, mais
dans les circonstances présentes, cette igni-
fugation n'est pas toujours très certaine.

3° *d'ordre social* : la fumée peut incom-
moder les voisins non fumeurs.

4° *d'ordre hygiénique* : L'atmosphère ta-
bageuse affecte quelquefois gravement les
organes de certaines personnes fragiles,
spécialement les enfants et les jeunes gens
ainsi que les femmes enceintes. La fumée du
tabac a un effet très nocif sur le cœur et
peut provoquer des vertiges et des batte-
ments irréguliers. Elle atteint également les
yeux délicats.

Pour satisfaire fumeurs et non fumeurs,
signalons cette suggestion de plusieurs ex-
ploitants qui craignent que l'interdiction
de fumer détourne provisoirement des sal-
les une partie du public : il suffirait de ré-
server une certaine partie de la salle aux
fumeurs.

En tout cas, si l'interdiction totale doit
être appliquée, il semble que le moment soit
particulièrement favorable, puisque, faute
de tabac, le nombre des spectateurs qui fu-
ment au cinéma est devenu des plus réduits.

Exh.

Attention aux Détériorations de Copies

Nous attirons tout particulièrement
l'attention de nos lecteurs sur l'appel
du Service du Contrôle Technique du
C.O.I.C. aux Distributeurs et aux Ex-
ploitants publié dans la Partie Offi-
cielle du Film.

On trouvera, d'autre part, dans la
rubrique « Exploitation » de notre re-
vue de précieux conseils aux Opéra-
teurs, établis par M. Vivié, Chef du
Contrôle Technique du C.O.I.C.

Au moment où la pellicule est stricte-
ment rationnée, il est d'une impor-
tance vitale, pour notre industrie, de
ménager les copies des films.

Nous sommes certains que cet ap-
pel ne sera pas vain et que les Ex-
ploitants donneront de rigoureuses
instructions à leurs opérateurs pour
qu'ils apportent tous leurs soins à
l'entretien des appareils de projection
et au passage des copies.



Michèle Morgan et Jean Gabin sont à nouveau
réunis dans *Remorques*, le beau film de Jean
Grémillon, actuellement projeté au « Biarritz »
et au « Français ». (Photo Tobis)

■ Parmi les prochains programmes des
salles parisiennes d'exclusivité, on annonce
L'Epreuve du Temps avec Ilse Werner qui
passera à *Marivaux*, *Le Pavillon brûle*, pro-
duction Synops, qui sera donnée au *Ma-
deleine*, à partir du 12 décembre, *La Neige* sur
les Pas qui passera en janvier au *Colisée*.

■ Bernard Deschamps prépare, en colla-
boration avec Arthur Hoberg un scénario
sur la vie de Liszt.

FÊTES DE NOËL

Avec la gracieuse participation du

Cinéma des Champs-Élysées

118, Avenue des Champs-Élysées

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

offrira une

SÉANCE GRATUITE

du cinquième spectacle

"ARTS-SCIENCES-VOYAGES"

pour les

ENFANTS DU CINÉMA

Lundi 29 Décembre de 10 h. à 12 h.

Toutes les places seront réservées aux **enfants de moins de 15 ans**. Les grandes personnes
ne pourront être admises.

Les billets d'entrées seront distribués les Lundi 22, Mardi 23 et Vendredi 26, de 15 h. à 18 h.
au Service de Presse du C.O.I.C., 92, Champs-Élysées (2^e étage) sur indication du numéro de la
carte d'identité professionnelle du papa ou de la maman.

PRODUCTION

FICHES TECHNIQUES DES NOUVEAUX FILMS COMMENCÉS

LE DESTIN FABULEUX DE DESIRÉE CLARY
Production : C.C.F.C.
Distribution : C.C.F.C.

Genre : Film historique.
Réalisation : Sacha Guitry, avec la collaboration technique de René Le Hénaff.
Dir. de prod. : Harispur.
Auteurs : Scénario orig., Adapt. et Dial. Sacha Guitry. *Musique :* Borchart.
Techniciens : Chef-opér. : Bachelet; Assistant : Faure; Ing. du son : Perrin; Photographes : Clissac; Script : Perrin; Maquilleur : Albino; Monteur : René Le Hénaff; Régisseur : Delmonde.
Décor : Jacques Colombier.
Interprètes : Sacha Guitry, Gaby Morlay, Jean Hervé, Aimé Clariond, J.-L. Barrault, Lise Delamare, Geneviève Guitry, Yvette Lebon, Germaine Laugier, Jacques Varennes, Jean Périer, Georges Grey, Pierre Magnier, Carletina, Yolanda Fax, Roquevert, Renaud-Mary, André Fauchois, Georges Tourreil, Camille Fournier, Jeanne Fusier-Gir, etc.
Epoques : Révolution, Empire, Restauration.
Cadres : Marseille, Paris et la cour de Suède.
Sujet : Histoire de la fiancée de Napoléon Bonaparte, Désirée Clary, qui épousa Bernadotte et devint reine de Suède.
Studios : Buttes-Chaumont (Tobis-Klang).
Commencé au studio : le 5 déc.

LA DUCHESSE DE LANGEAIS
Production : Films Orange
Distribution : Védis-Films

Genre : Comédie dramatique.
Réalisateur : J. de Baroncelli.
Auteurs : Honoré de Balzac; *Adapt. et Dial. :* J. Giraudoux; *Musique :* Francis Poulenc.
Dir. de prod. : Le Brument.
Techniciens : Assist. du metteur en scène : R. Marcilly; *Chef-opér. :* C. Matras; *Opér. :* Roger Ribeau; *Ing. du son :* Rieul. *Régie génér. :* Brachet; *Régisseur :* Jim; *Script-girl :* Andrée Feix; *Mont. :* Yvonne Martin. *Maquilleur :* Arakelian; *Photographe :* Gravot.
Décor : Piménoff.
Costumes : Annenkoff.
Enreg. : Radio-Cinéma.
Epoque : 1820.
Cadres : Le Faubourg Saint-Germain, les Truilles, le Paris de 1820.
Sujet : Reine de beauté, d'élégance et d'esprit, la Duchesse de Langeais, réputée pour ne jamais aimer, s'éprend du Marquis de Montriveau : passion tour à tour heureuse et tragique.
Studios : Buttes-Chaumont.
Commencé le : 28 nov. 41 en studios.

LA NUIT FANTASTIQUE
Production : U.T.C.
Distribution : R.A.C.

Genre : Comédie humoristique et fantastique.
Réalisation : Marcel L'Herbier.
Dir. de Prod. : Hubert Vincent-Bréchnagnac.
Auteurs : Scén. : Louis Chavance; *Adapt. :* Louis Chavance et Maurice Henry.
Techniciens : *Chef-opér. :* Pierre Montazel; *Opér. :* Tiquet; *Assistant :* Faurez; *Régie gén. :* André Michaud; *Script :* Charlotte Pecqueur; *Maquilleur :* Méjinsky.
Décor : Moulaert et Magnez.
Interprètes : Fernand Gravey, Saturnin Fabre, Micheline Presle, Vitolde, Granval, Marcel Lévesque, Parédès.
Cadre : Milieux pittoresques de Paris.
Epoque : Moderne.
Sujet : Une suite d'aventures extraordinaires qui arrivent à un jeune homme au cours d'une nuit, où il retrouve l'objet de ses rêves.
Studios : Pathé-Joinville et Saint-Maurice (Tobis-Kl.).
Commencé le : 1^{er} déc. en stud.

VIE PRIVÉE
Prod. : FILMS REGENT
Grande Région Parisienne : FILMS GEORGES MULLER

Genre : Comédie dramatique.
Réalisation : Henri Fescourt.
Dir. de prod. : Dugès.
Auteurs : Scénario : J. de Marichalar; *Adapt. :* J. d'Ansenne; *Dial. :* de Marichalar; *Musique :* Claude Delvincourt.
Techniciens : *Chef-opér. :* Cotteret; *Opér. :* Delâtre; *Assist. :* Hamman; *Script :* Suzanne Bon; *Maquilleur :* Gléhoff; *Régie :* Tanière.
Décor : Gabutti.
Interprètes : Marie Bell, Blanchette Brunoy, Ginette Leclere, Jean Galland, Robert Le Vigan, Rullier.
Epoque : Moderne.
Cadre : Milieu du cinéma, public et privé.
Sujet : L'influence de sa carrière et de sa célébrité sur la vie privée d'une artiste de cinéma.
Studios : Saint-Maurice (W.E.).
Commencé le : 8 décembre en studios.

TABLEAU DE TRAVAIL DES STUDIOS PARISIENS

Studios et Films	Réalisateurs	Interprètes principaux	Stade du travail
BILLANCOURT SYMPHONIE FANTASTIQUE (Continental)	Christian-Jaque.	Renée Saint-Cyr, Lise Delamare, J.-L. Barrault, Jules Berry.	7 ^e semaine.
BUTTES-CHAUMONT LA DUCHESSE DE LANGEAIS (Films Orange) CE N'EST PAS MOI (Eclair-Journal). LA MAISON DES SEPT JEUNES FILLES (Régina) LE DESTIN FABULEUX DE DESIRÉE CLARY (C.C.F.C.)	J. de Baroncelli. J. de Baroncelli. Alb. Valentin.	Edwige Feuillère, Pierre Richard-Willm. Victor Boucher, Jean Tissier, Ginette Leclere. André Brunot, Jean Tissier, Jacqueline Bouvier.	1 ^{re} semaine. Raccord. Raccord. 1 ^{re} semaine.
EPINAY-ECLAIR CROISIÈRES SIDÉRALES (Industrie Cinématographique)	André Zwobada.	Madeleine Sologne, Carette.	3 ^e semaine.
FRANCŒUR-PATHE BOLERO (Pathé)	Jean Boyer.	Arletty, André Luguet, Denise Grey.	3 ^e semaine.
JOINVILLE-PATHE LA NUIT FANTASTIQUE (U.T.C.)	Marcel L'Herbier.	Fernand Gravey, Micheline Presle, Saturnin Fabre.	1 ^{re} semaine.
PHOTOSONOR MADEMOISELLE SWING (S.U.F.)	Richard Pottier.	Jean Murat, Elvire Popesco, Saturnin Fabre, Irène de Trébert.	3 ^e semaine.
SAINT-AURICE VIE PRIVÉE (Régent)	Henri Fescourt.	Marie Bell, Blanchette Brunoy, Jean Galland.	1 ^{re} semaine.

■ A la distribution de **Bolero**, publiée dans notre dernier numéro, il faut ajouter les noms de Christian Gérard et André Bervil. La musique du film — à part évidemment le « Bolero » de Ravel qui donne son titre au film — sera écrite par Georges van Parys.

■ C'est le 15 décembre que Léon Mathot commencera pour les films Sirius aux studios Photosonor, la réalisation de **Le Chemin du Cœur** dont la vedette sera René Dary.

■ En plus de Carrette et de Madeleine Sologne, la distribution de **Croisières sidérales**, qu'André Zwobada réalise à Epinay, réunit les noms de Suzanne Dehelly, Simone Allain, Paul Ollivier, Boverio, Jean Dasté, Francœur, Maupy et Jean Morel. Certaines scènes de ce film seront tournées en couleurs.

■ Tédesco achève un film consacré à l'art et aux travaux du grand jardinier de France, l'illustre Le Nôtre.

■ C'est Pierre Caron qui réalisera **La Cagnotte** de Labiche, que produiront les Films Sirius.

EXPLOITATION

Pour satisfaire aux RESTRICTIONS imposées par les difficultés d'approvisionnement en PELLICULE

veillez scrupuleusement à ce que les copies soient manipulées avec le **MAXIMUM de PRÉCAUTIONS!**

L'usure prématurée des copies sonores est due principalement aux négligences et au manque de soins :

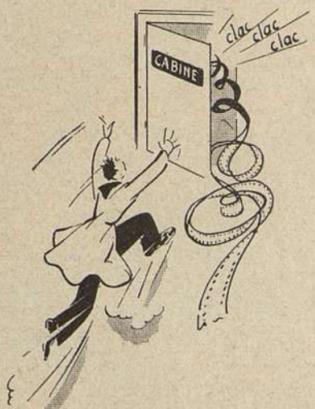


1° Un **chargement correct** ne consiste pas seulement à mettre en place le film dans le projecteur...

Il consiste d'abord à vérifier soigneusement l'état de préparé des surfaces avec lesquelles le film sera en contact; l'huile et la poussière doivent en être absentes et l'état des couloirs (projecteur et lecteur) doit être impeccable!

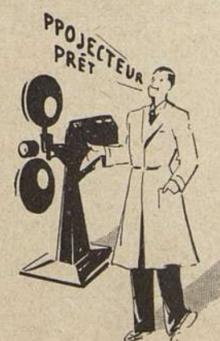
2° Tout **projecteur en fonctionnement** doit être l'objet d'une surveillance constante et attentive...

3° La **fin de la projection** en signifie pas la fin du travail de l'opérateur; il lui reste à s'occuper du film et de ses appareils...
Votre opérateur n'est pas en cabine pour autre chose! S'il ne peut observer directement son appareil lorsqu'il charge le second, il n'en contrôle pas moins son fonctionnement à l'écoute : il doit toujours être prêt à intervenir **immédiatement** au moindre incident : la vie du film en dépend!



D'une part, le **rebobinage des copies** ne consiste pas simplement à tourner une manivelle, mais à inspecter l'état du film : la moindre trace de détérioration est l'indice d'une détérioration des appareils, à laquelle il faut immédiatement remédier, si l'on ne veut pas abîmer d'autres copies ou aggraver les détériorations constatées.

D'autre part, l'**entretien des projecteurs** doit être effectué après chaque séance ou série de séances, de telle sorte que les appareils soient **prêts à fonctionner** immédiatement à chaque reprise de spectacle : vous devez exiger de vos opérateurs, vous devez leur en donner les moyens et le temps.



Prenez soin des copies qui vous sont confiées :

Vous leur éviterez **sûrement** des détériorations et faciliterez la tâche de vos confrères!

Il y va de l'intérêt de Tous!...

CONTROLE TECHNIQUE DU C.O.I.C.

BORDEAUX

"LE DUEL" A L'OLYMPIA
"N.-D. DE LA MOUISE" A L'APOLLO

Bordeaux. — Le gros succès de la quinzaine qui vient de s'écouler est incontestablement **Le Duel**, premier film mis en scène par Pierre Fresnay et dans lequel Raimu a fait une création de grande classe. Le premier dimanche d'exploitation de cette production à l'**Olympia** a battu tous les records de recettes d'une journée avec plus de 75.000 francs. Ceci est à l'honneur de la Société Pathé, dont c'est la première production depuis la guerre.

Volpone a très bien travaillé pendant ses deux semaines d'exploitation à l'**Olympia**, réalisant plus de 285.000 francs.

A l'**Apollo** : *Notre-Dame de la Mouise*, film français, est resté à l'affiche deux semaines et a obtenu un légitime succès.

PROCHAINES SORTIES

A l'**Olympia** : De nouvelles grandes productions françaises sont annoncées : *Premier Bal, Parade en Sept Nuits, Madame Sans-Gêne, Fromont Jeune et Risler Aîné, Histoire de rire, Fièvres, Ici l'on pêche, Le Pavillon brûle.*

A l'**Apollo** : *Cora Terry, Le Président Krüger, Opérette, Péchés de Jeunesse, Fille d'Eve, Remorques, Nos Prisonniers, Folies Nocturnes, On a volé un Homme, Le Club des Soupriants, Marie Stuart, Le Dernier des Six, Le Croiseur Sébastopol, Ne bougez plus, Le Chemin de la Liberté, etc...*

Certains de ces films passeront au **Capitole** qui va devenir une salle de première vision une fois les travaux importants actuellement exécutés à cette salle, seront terminés.

DANS LES SALLES DE QUARTIER

Dans les établissements de deuxième vision et de quartier, nous notons d'excellentes reprises parmi lesquelles : *Premier Rendez-vous, Ramuntcho, Aloha le Chant des Iles, le Collier de Chanvre, Mon Curé chez les Riches, Sept Hommes... une Femme, etc...*

En concurrence directe du cinéma, il faut signaler tout particulièrement un remarquable programme de music-hall présenté à l'**Alhambra** par la Société des Cinémas de Gascogne (Robert Sédard) qui comprenait la grande artiste Damia. Les vedettes de cinéma : Paul Azais et Mona Goya, Clément Duhour et une pléiade de vedettes en vogue. Bientôt nous aurons la visite de Lys Gauty et de Maurice Chevalier.

G. C.

Victoria
Electric
Fondée en 1928
5, Rue Larrive - PARIS - 8^e
Laborde 15-05
Métro Villiers

Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...
Réparation — Mécanique — Projecteurs

EXPLOITATION

PROGRAMMES DES SALLES DE
PREMIÈRE VISION
DANS LES CENTRES RÉGIONAUX

BORDEAUX

Semaine du 19 au 25 novembre 1941

Olympia : *Le Duel*.
Apollo : *Notre-Dame de la Mouise*.
Intendance : *Aloha* (reprise).
Capitole : Fermeture pour transformation de salle.
Alhambra (music-hall) : *Damia, Mona Goya, P. Azais*.

Semaine du 26 au nov. au 2 déc. 1941

Olympia : *Le Duel* (2^e semaine).
Apollo : *Notre-Dame de la Mouise* (2^e semaine).
Intendance : *Mon Curé chez les Riches*.
Florida : *Premier Rendez-vous* (2^e vision).
Alhambra : *Relâche*.
Capitole : *Relâche*.

LYON

Semaine du 27 nov. au 3 décembre 1941

A. B. C. : *L'Etrange Sursis* (2^e vision).
Eldorado : *Le Duel*.
Pathé-Palace : *Madame Sans-Gêne*.
Majestic : *Miss Catastrophe*.
Royal : *Marie Stuart*.
Scala : *Le Président Krüger* (2^e semaine).
Studio Fourmi : *Vous ne l'emporterez pas avec vous* (2^e semaine).

MARSEILLE

Semaine du 13 au 19 novembre 1941

Majestic : *Volpone* (2^e semaine).
Pathé-Rex : *Le Soleil a toujours Raison*.
Odéon : Sur scène : *Un Soir de Folie*.
Club : *Volpone* (2^e semaine).
Noailles : *La Vénus aveugle* (2^e vis., 3^e semaine).
Hollywood : *L'Acrobate* (2^e vision).

Semaine du 20 au 26 novembre 1941

Majestic-Studio : *La Fille au Vantour*.
Pathé-Rex : *Premier Bal*.
Odéon : Sur scène : *Music-hall*.
Hollywood : *Madame Sans-Gêne* (2^e vision).
Noailles : *La Vénus aveugle* (2^e vis., 4^e semaine).

Semaine du 27 nov. au 3 décembre 1941

Odéon-Majestic : *Paradis perdu*.
Pathé-Rex : *Sixième Etage*.
Hollywood : *Madame Sans-Gêne* (2^e vis., 2^e s.).
Studio-Noailles : *Aventure au Ranch* (1^{re} vis.).

NANCY

Semaine du 14 au 20 novembre 1941

Eden : *Nuit de Décembre*.
Majestic : *Cœur immortel*.
Pathé : *Le Duel*.

Semaine du 21 au 27 novembre 1941

Eden : *Nuit de Décembre* (2^e semaine).
Majestic : *Les Frontaliers*.
Pathé : *Le Duel* (2^e semaine).

Semaine du 28 nov. au 4 décembre 1941

Eden : *Bel Ami*.
Majestic : *Le Dernier des Six*.
Pathé : *Le Valet Maître*.

AFRIQUE DU NORD

LA SAISON 1941-1942 S'ANNONCE EXCELLENTE

Alger. — Que sera la saison cinématographique 1941-1942 en Afrique du Nord? D'après les premiers résultats obtenus depuis deux mois, on peut estimer qu'elle sera excellente. Certains indices sont suffisamment probants : augmentation des recettes, reprise de la production française, stock de films déjà projetés en bon état. Au seuil de décembre, la saison bat son plein dans les cinémas de l'Afrique du Nord, depuis Agadir jusqu'à Gabès en passant par Casablanca, Alger et Tunis.

Les cinémas d'Alger, d'Oran, de Tunis et de Casablanca, pour ne citer que les grands centres, ont composé de très intéressants programmes dans lesquels les nouveautés alternent avec des reprises de films à succès.

LES PROGRAMMES

A côté de films inédits comme *Musique de Rêve*, *Premières Amours*, *Les Trois Cordons*, *Les Petits Riens*, *Le Cœur se trompe*, *Le Mystère de la Maison Norman*, *L'Etrange Suzy*, *Le Grand Elan*, *André Hardy Millionnaire*, *L'Autre*, *L'Empreinte du Dieu*, *Effeignons la Marguerite*, *Paradis perdu*, *Saturnin*, le public s'accommode fort bien de reprises telles que *La Bandéra*, *La Charrette fantôme*, *La Chevauchée fantastique*, *Les Aventures de Tom Sawyer*, *Monsieur Hector*, *La Fille du Puisatier*, *L'Affaire du Courrier de Lyon*, *Amanda*, *Pygmalion*, *Un Carnet de Bal*, *La Brigade sauvage*. Evidemment, ce mélange de nouveautés et de reprises crée une programmation assez désordonnée, fonction des circonstances présentes, mais envers laquelle le public ne se montre point du tout réfractaire puisque ce système lui permet de voir des films qu'il n'a pas eu le temps d'apprécier lors de leurs premières sorties.

LES NOUVELLES SALLES

Dans le domaine des nouvelles salles, signalons l'ouverture de deux cinémas en Oranie, le **Vox** à Sidi-Bel-Abbès (800 places, circuit Castelli) et le **Mogador** à Oran (600 places, direction Algarra) et d'un autre cinéma à Meknès (Maroc), le **Riff**, appartenant à M. Seyrès.

A Alger, la construction d'un grand cinéma est commencée aux abords immédiats de la rue d'Isly, la grande artère algéroise.

DANS LA DISTRIBUTION

Pour la saison qui vient de commencer, les firmes de distribution installées à Alger comme « Sonociné Nord-Africaine », « Isly-film », « Sirius », « Cosmorama », « Salf », « Maurice Grima », « Acna », pour ne citer que celles disposant de nouveautés, nous promettent des productions françaises et étrangères dont les titres ont déjà paru dans les journaux métropolitains. On peut être certain que les salles ne manqueront pas de films inédits.

LE TRAVAIL DU C.O.I.C.

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, dont le représentant en Afrique française, M. Jean Coupan, siège à Alger, a fourni déjà un excellent travail. Les commissions créées ont exercé à ce jour une activité soutenue, abordant les questions qui se posaient pour notre corporation et leur apportant des solutions aussi rapides que constructives. D'autre part, la Commission de Conciliation et d'Arbitrage a tranché un certain nombre de litiges dont le total était, du reste, peu élevé, ce qui est tout à l'honneur de l'esprit de discipline dont fait preuve la corporation algérienne du cinéma.

D'autre part, M. Jean Coupan, après avoir passé une dizaine de jours en Tunisie, afin d'y examiner « de visu » les conditions de notre Industrie et d'y préparer l'application du Statut, vient d'effectuer une longue tournée à travers l'Oranie et le Maroc, étudiant les divers publics, examinant les cabines de projection, interrogeant les uns et les autres, expliquant à tous les raisons profondes de la discipline nécessaire que le C.O.I.C. exige de chacun de nous pour que renaisse et prospère, dans toutes ses branches, le cinéma français.

LES CINÉMAS D'ALGER INTERDITS AUX MOINS DE DIX ANS

Signalons, pour terminer, la mesure importante qui vient d'être prise par le Préfet du Département d'Alger : considérant que la présence des jeunes enfants dans les cinémas ne pouvait être que préjudiciable à leur santé tant physique que morale, cette mesure interdit désormais l'accès des cinémas aux enfants de moins de dix ans. Des dérogations pourront être accordées lorsqu'il s'agira de matinées enfantines.

R. de Bos.

Matériel et Fournitures pour Cinémas
RÉPARATION DE PROJECTEURS

E. STENGEL

11 et 13, Rue du Faub. Saint-Martin - PARIS (X^e)
Tél.: BOT. 19-26 Métro: Strasbourg-St-Denis

CHARBONS "Lorraine" "Siemens-claparc"

MIROIRS "MIR" en aluminium

OBJECTIFS... LENTILLES... TUBES OPTIQUES...

Lampes Phoniques Philips, Mazda, Norma, Sully, etc.

Cellules photoélectriques Philips, etc...

Films de Bonne Année animé - Entr'acte

Bobines, Enrouleuses, Lanternes de contre-marche

Tickets, Sortie, Loué, Vestiaire, bandes

Huile pour projecteurs contre BONS

Après...
PREMIER RENDEZ-VOUS
ET
LE DERNIER DES SIX

HARRY BAUR
dans

Pêchés de Jeunesse

a battu le
record des records
AU
NORMANDIE!

le 16 Novembre

134.167 f

le 22 Nov.

99.266 f

le 23 Nov.

134.476 f

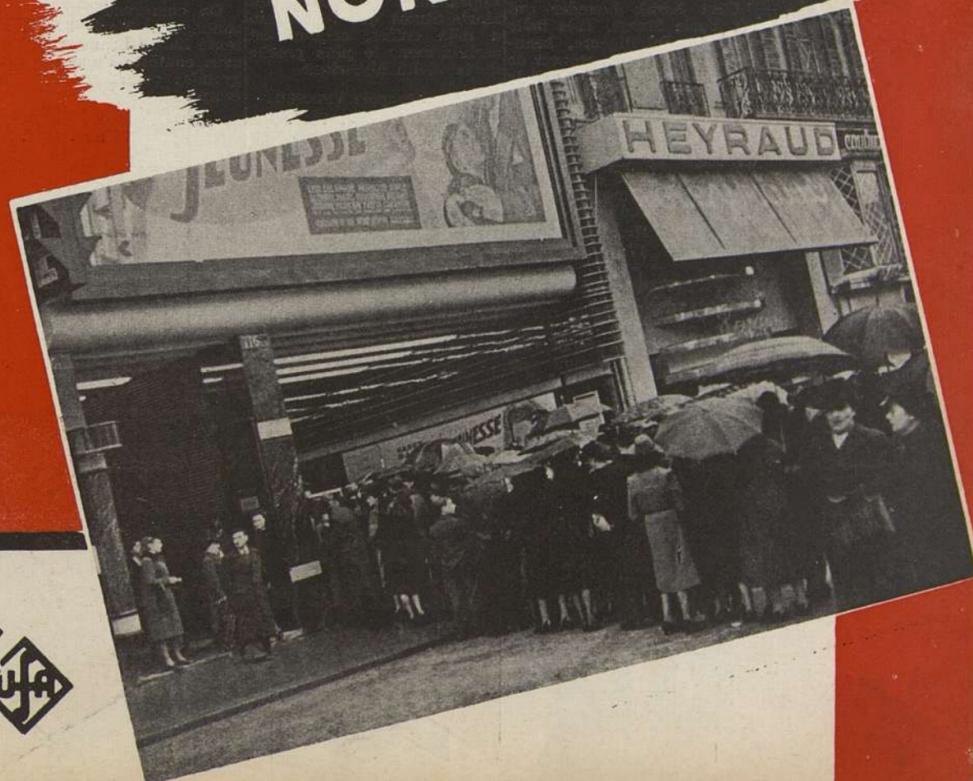
le 30 Nov.

112.334 f

PRODUCTION



CONTINENTAL FILM



Zarah Leander

DANS

Marie Stuart

un film de Carl Froelich de la U.F.A

triomphe
en double exclusivité

AU
MADELEINE
ET AU
COLISÉE

un concert d'éloges...

PARIS-MIDI

C'est Zarah Leander qui est Marie Stuart. Très belle création. Intelligence, beauté, dignité simple, respect de l'histoire, la grande artiste suédoise a tout cela dans son jeu.

Les décors sont particulièrement somptueux, la mise en scène de Carl Froelich, pesante et grave et les images sont remarquablement belles ou grandioses.

Henri CONTER.
17 nov. 1941.

LE PETIT PARISIEN

On y voit la figure infiniment attachante de Marie elle-même si profondément et entièrement femme sen-

suelle, romanesque, fière et imprudente. De toutes les Marie Stuart que le Cinéma a déjà créées, celle-ci est certainement le plus proche de la vérité historique.

François VINNEUIL.
18 nov. 1941.

L'ŒUVRE

Pour incarner une créature aussi physiquement parfaite, quelle artiste mieux que Zarah Leander pouvait y prétendre? La jolie comédienne a créé superbement ce rôle difficile: elle est émouvante et humaine.

Jean LAFFRAY.
19 nov. 1941.

PARIS-SOIR

On comprend que le personnage de Marie Stuart ait tenté Zarah Leander, qui est sans conteste l'une des plus grandes comédiennes de ce temps.

André LE BRET.
15 nov. 1941.

LE MATIN

Zarah Leander prête ses traits à la souveraine hautaine et froide, noble et humiliée. Ce rôle met en valeur son talent exceptionnel de grande tragédienne.

Willy Birgel est un Bothwell fougueux.

AXELLE.
25 nov. 1941.

LE CRI DU PEUPLE

Zarah Leander est une Marie Stuart inoubliable. Un visage d'une pureté liliacée et ce regard, cette voix, ces gestes alourdis de nostalgie: c'est bien là la charmante et tragique reine d'Ecosse. Willy Birgel fait un Bothwell de grande allure.

Georges CHAMPEAUX.
21 nov. 1941.

AUJOURD'HUI

Ce film de Carl Froelich s'applique à respecter la vérité historique. Marie Stuart est un film de haute classe. Zarah Leander joue avec autant de féminité que de noblesse.

Pierre RAMELOT.
29 nov. 1941.

ACE

la plus prodigieuse et aussi la plus émouvante évocation historique qui ait été portée à l'écran

UFA

ATELIER
DEROUET

1^{ERE} SEMAINE D'EXCLUSIVITÉ DE
REMORQUES

*tous
les records
battus!*
721.621
francs



TOBIS

annonce la présentation prochaine d'une nouvelle production
CONTINENTAL FILMS

Annette et la Dame blonde



d'après une nouvelle de
GEORGES SIMENON
Réalisateur:
JEAN DRÉVILLE
avec
LOUISE CARLETTI
MONA GOYON
HENRI GARAN
GEORGES ROLLIN

TOBIS

Jean BOYER tourne **BOLÉRO**
pour Pathé-Cinéma

Aux studios Pathé-Francoeur, dans un important « complexe » dû au décorateur Aguetland, et représentant les salons d'une grande maison de couture, la presse a été conviée récemment à assister à quelques prises de vues de *Boléro*.

Jean Boyer, metteur en scène de ce film, tiré de la pièce de Michel Duran, faisait avec les principaux interprètes, les honneurs de son décor.

Denise Grey, directrice d'une maison de couture et sa collaboratrice Arletty, échangeaient des propos amicaux, tandis que, dans les salons, évoluaient les mannequins aux robes somptueuses de Robert Pigué.

L'opérateur Arménise réglait les prises de vues de cette production Pathé-Cinéma, dont l'interprétation comprend André Luguet, Meg Lemonnier, Jacques Duménil et Christian Gérard.

Beau Succès du « Dernier des Six » à Vichy

Après les résultats exceptionnels obtenus par *Premier Rendez-vous* en zone non occupée, voici que *Le Dernier des Six*, deuxième production de Continental Films présenté par l'A.C.E., vient de connaître à son tour un démarrage non moins foudroyant en zone non occupée.

La première de ce film en zone non occupée a eu lieu au **Tivoli** de Vichy, le jeudi 20 novembre.

Avec ce film, le Tivoli a non seulement battu tous ses précédents records de recettes, mais a doublé les meilleures recettes jamais faites dans cette salle.

Ce nouveau succès remporté par cet excellent film français, qui a été l'objet d'un remarquable lancement de la part de l'A.C.E. promet au *Dernier des Six* la plus heureuse des carrières en zone non occupée.

Réouverture du Pathé - Saint - Denis

Nous apprenons la réouverture du **Pathé Saint-Denis**, salle de 700 places, située rue Ernest-Renan à Saint-Denis. Cette vieille salle a été entièrement remise à neuf par les soins de M. Thomas, architecte, qui a procédé à son embellissement en très peu de temps en dépit des moyens restreints.

“ NOUS LES GOSSÉS ”

film de Louis DAQUIN

dont la Première a eu lieu le 2 Décembre au “Paramount”
s'annonce comme un des grands succès de l'année



La scène de « L'attaque de la Diligence » dans *Nous les Gosses*.
(Photo Pathé)

Mardi 2 décembre, 20 heures, a eu lieu au **Paramount**, sous le patronage du Groupement Corporatif de la Presse Quotidienne Parisienne, au bénéfice de l'Entr'aide Sociale de la Publicité, la première du film de Louis Daquin, *Nous les Gosses*, production de la Société d'Exploitation des Etablissements Pathé-Cinéma.

Cette œuvre de classe constitue un magnifique exemple de solidarité chez les jeunes. Le film de Louis Daquin, réalisé d'après un scénario original de Gaston Modot et de Hilerio, avec des dialogues de Marcel Aymé, est interprété par toute une bande de vrais gosses entourés de quelques excellents ac-

teurs bien connus, Louisa Carletti, Gilbert Gil, Larquey, André Brunot.

Le très joli sujet de *Nous les Gosses* a été traité avec énormément d'adresse et une grande compréhension du caractère des jeunes par le metteur en scène Louis Daquin qui, pour son premier film, a réalisé une œuvre en tous points réussie, extrêmement vivante et dans laquelle nous trouvons avec plaisir l'expression même de ce que doit être le cinéma.

Le principal attrait de cette production Pathé, qui s'agrémentent de fort jolies photographies dues à l'opérateur Bachelet, réside surtout dans l'interprétation par un groupe de « gosses » d'un sujet moral, parfaitement adapté à l'âge de ces enfants. A une époque où l'intérêt se porte tout particulièrement sur les jeunes, ce film développera chez de nombreux enfants, qui désireront le voir, l'esprit d'entr'aide et l'idée d'union entre jeunes Français, si nécessaire actuellement.

Les parents s'intéresseront à l'intrigue policière, à l'idylle amoureuse et seront pris par le charme de toute cette jeunesse vibrante, impulsive et sincère.



Trois images de *Poupées Swing*. Réalisation de Michel Gascouin, opérateur Bob Zouboviz.
Ce film, qui sera prêt fin décembre, aura l'ampleur, la réalité et tout l'attrait du dessin animé.
Les Films Michel Gascouin. (Molitor 21-30)

LES NOUVEAUX FILMS

(A 16) : Films interdits aux moins de 16 ans.
(A 13) : Films interdits aux moins de 13 ans.
(G) : Films visibles par tous.

Remorques

Drame (A 16)
avec Jean Gabin
et Michèle Morgan.

TOBIS 1 h. 25

Origine : Française.
Production : M.A.I.C.
Réalisation : Jean Grémillon.
Auteurs : Roman de Roger Vercelet. Scénario et dialogues : Jacques Prévert.
Chef-opér. : A. Thirard.
Musique : Roland Manuel.
Interprètes : Jean Gabin (André Laurent), Michèle Morgan (Catherine), Madeleine Renaud (Yvonne Laurent), Fernand Ledoux (Le Bosco), Blavette (Tanguy), Jean Marchal (Le Capitaine du « Mirva »).
Studios : Billancourt (W. E.)
Sortie en exclusivité : Paris, 27 nov. 41 au Biarritz et au Français.

Ce grand film, dont Jean Grémillon commença la réalisation au cours de l'été 1939, était impatientement attendu : on est heureux de saluer en en lui une réussite complète du cinéma français, et cela tant au point de vue de l'exploitation — la seule présence du couple Gabin-Morgan lui assure d'avance un succès certain — que sur le plan purement cinématographique.

Remorques est, avant tout, un film de qualité, bien construit, d'un intérêt qui ne lâche jamais, remarquablement réalisé et interprété. Le sujet, adapté d'un roman bien connu de Roger Vercelet, possède cette simplicité qui convient parfaitement au cinéma : il nous présente des faits et des situations humaines qui vont droit au cœur du public. La mise en scène de Jean Grémillon est excellente d'un bout à l'autre : une fois de plus, le réalisateur de *Gueule d'Amour* et de *L'Étrange Monsieur Victor* a su composer, avec une vérité étonnante, l'atmosphère exacte du drame : la vie dans un grand port et l'existence dangereuse de l'équipage d'un remorqueur qui va secourir les navires en détresse. Les scènes maritimes dans la nuit et dans la tempête ont été traitées avec une vigueur et une puissance remarquables.

Quant au drame humain proprement dit, il se joue entre des acteurs qui ont littéralement vécu leurs personnages : Jean Gabin, dans un rôle qui semble fait pour lui, a créé un capitaine Laurent

FILMS INTERDITS AUX ENFANTS

DÉSORMAIS LES COTES MORALES INDIQUÉES
DANS "LE FILM",
SERONT CELLES DE LA CENSURE

Comme on peut le lire dans la Partie Officielle du présent numéro du Film, la Censure cinématographique des Autorités d'Occupation vient de décider l'interdiction de projeter certains films devant les enfants.

1° films interdits aux enfants de moins de 16 ans;
2° films interdits aux enfants de moins de 13 ans.
Cette décision s'accorde complètement avec la ligne de conduite de notre journal qui avait adopté une classification morale des nouveaux films présentés, basée sur notre propre jugement puisqu'aucune qualification officielle n'existait alors.

Désormais, nous adopterons naturellement les classifications morales de la Censure et désignerons celles-ci de la façon suivante :

(A 16) : Films interdits aux enfants moins de 16 ans;
(A 13) : Films interdits aux enfants moins de 13 ans;
(G) : Films visibles par tous.

Nous rappelons que la décision d'interdiction pour telle ou telle catégorie est spécifiée sur la carte d'autorisation de chaque film.

criant de vérité; à ses côtés, la sensible et si émouvante Michèle Morgan, plus belle que jamais, incarne la femme étrange et nostalgique, éternel jouet du destin. Madeleine Renaud, Fernand Ledoux, Blavette, sont également excellents. Signalons, pour terminer, les magnifiques extérieurs et les très beaux éclairages d'intérieurs dus au maître opérateur Thirard.

André Laurent, marin droit et rude, est capitaine, à Brest, du remorqueur de haute-mer, le *Cyclone*. Il va chercher, sans se soucier des tempêtes, les navires en perdition qui adressent des messages de détresse. Sa femme Yvonne, être fragile, atteinte d'une maladie de cœur, n'a jamais pu se faire à l'existence dangereuse de son mari, et vit dans d'incessantes angoisses.

Au cours du remorquage d'un navire en détresse, Laurent recueille à son bord une étrange jeune femme, Catherine, qui a fui ce bateau pour échapper à son mari, le capitaine, un être lâche et déloyal.

Malgré ses efforts, André ne peut échapper à l'attirance de Catherine; mais leur aventure sera brève. André, qui a quitté sa femme, est averti qu'Yvonne est au plus mal. Catherine l'oblige à aller la retrouver.

André rentre juste à temps pour voir Yvonne mourir dans ses bras. Catherine, qui a sacrifié son amour, s'éloigne à tout jamais tandis que Laurent continuera à sauver les navires en détresse.

Le Prix du Silence

Comédie dramatique (A 16)
(doublee)

avec Olga Tschecowa
et Albrecht Schoenhals
A. C. E. 1 h. 30

Origine : Allemande.
Prod. : Deka-Film-D. F. E.
Réal. : Jürgen von Allen.
Scénario : Günter Rossol et Kurt Walter.
Interprètes : Olga Tschecowa, Albrecht Schoenhals, Friedrich Kayssler, Otto Graf, Marina von Ditmar, Jaspar von Oertzen.
Sortie en exclusivité : Paris, le 21 nov. 1941 au Marivaux.

Drame sentimental et romantique, aux incidents pathétiques, développant un cas de sacrifice héroïquement accepté par une femme, par fidélité pour la mémoire de son mari. Le jeu dramatique et la beauté de l'actrice Olga Tschecowa, justement appréciés en France, sont saisissants et souvent bouleversants.

Le jeune peintre Deubertz (Otto Graf), pour convaincre le marchand de tableaux Immerzeel (Franz Schafheitlem), peu scrupuleux, vend la toile comme authentique. Deubertz ne peut racheter le tableau et est acculé au suicide. Immerzeel, qui convoite Angélica, la veuve de Deubertz (Olga Tschecowa), la menace de chantage contre la mémoire de son mari si elle ne consent pas à l'épouser; elle le tue. Devant les juges, elle s'enferme dans le silence; ceux-ci la condamnent à quatre ans de prison. Angélica accepte le sacrifice, non seulement de sa liberté, mais de son honneur.

Elle n'acceptera de rompre le silence que lorsque le bonheur de sa fille (Marina von Ditmar) sera en jeu.

Grâce à un ami fidèle, le D^r Westphal (Albrecht Schoenhals), Angélica retrouvera des jours meilleurs.

hant), venue passer la saison des sports d'hiver à Kitsbuhl, tente, par coquetterie, d'attirer Toni.

Un incendie ayant détruit la grange appartenant au père de Lénie, Schumacher accuse son rival et réussit à le faire arrêter. Les jeunes garçons du pays, qui adorent leur professeur, organisent alors un concert, afin de réunir l'argent nécessaire pour lui procurer un bon avocat. A la fin de la représentation, Lénie arrive au bras de Toni, ce dernier ayant été reconnu innocent grâce à la déclaration de Sylvia.

Rivalité

(Concert au Tyrol)

Comédie dramatique (G)
avec Fritz Kampers
et les Petits Chanteurs de Vienne
RADIO-CINEMA 70 min.

Production : Windobona-Film Wien Film.
Réal. : Karl Heinz Martin.
Interprètes : Fritz Kampers, Heli Finkenzeller, Hans Holt, Ferdinand Meyerhod, Elfe Gerhart et les Petits Chanteurs de Vienne.

Sortie en exclusivité : Paris, 26 nov. 41 au Lord-Byron.

Ce film, dont l'action sentimentale et dramatique se déroule dans les beaux paysages des montagnes du Tyrol, tire son principal attrait des effets spectaculaires qu'il renferme — une course de skieurs très joliment photographiée, et fort bien montée dans un rythme extrêmement rapide, est un des passages les plus réussis — et de l'audition des Petits Chanteurs de Vienne. Ces enfants aux voix pures et aux frais visages, exécutent plusieurs chœurs célèbres tout en dansant ou en jouant comme de véritables acteurs.

Une jeune paysanne, Lénie (Heli Finkenzeller), est courtisée par deux jeunes gens. Ses préférences vont à un jeune instituteur, Toni Kern (Fritz Kampers), alors que son père souhaite la voir épouser le plus riche commerçant du pays, Schumacher (Hans Holt). Une jolie hivernante, Sylvia (Elfe Ger-

Montmartre-sur-Seine

Comédie sentimentale (G)
avec Edith Piaf

FILMS VOG 1 h. 50

Origine : Française.
Production : S.U.F.
Réalisation : G. Lacombe.
Auteurs : Scénario original de Georges Lacombe et André Cayatte. Dial. : Serge Veber.
Dir. de prod. : Jean Clerc.
Dir. artist. : Bernard Roland.
Chef-opér. : Hayer.
Décors : Dumesnil.
Interprètes : Edith Piaf (Lily), J.-L. Barrault (Michel), Roger Duchesne (Claude), Sylvie (Mme Courtin), Denise Grey (Mousette), Paul Meurisse (Paul), (l'Impresario), Henri Vidal (Maurice), Huguette Faquet (Juliette), Gaston Modot, Champi, Malbert, Pierre Brulé, Carnège, Pierre Labry, Duvaléix.
Studio : Photosonor.
Sortie en exclusivité : Paris, 19 nov. 41 à l'Ermitage.

Cette comédie sentimentale, due au metteur en scène Georges Lacombe, et dont l'action se déroule dans le vieux village de Montmartre, en haut de la célèbre « Butte », nous présente les débuts au cinéma d'une chanteuse que les disques et le music-hall ont rendue populaire : Edith Piaf. L'attrait de cette artiste auprès du grand public compensera sans doute son peu d'aptitude physique au cinéma. Il faut louer l'effort des producteurs et du réalisateur pour donner une œuvre propre et sincère, dans un cadre pittoresque présenté sous un jour sympathique. A noter les intéressants débuts de Henri Vidal et l'amusante création de Paul Meurisse.

A Montmartre, sur la « Butte ». Une jeune homme, Maurice, aime Juliette, la fille de son patron, un petit artisan. Cet amour est partagé. Une pauvre marchande de fleurs, souffreteuse, Lily, aime également Maurice. Celle-ci est aimée de Michel qui a demandé à Lily de lui prêter son concours pour une petite fête de la Commune Libre. Lily a, en effet, un beau talent de chanteuse. Maurice l'accompagnera à l'accordéon.

Sur ces entrefaites, un « Parisien » fortuné, Claude, qui visitait la Butte, a remarqué Juliette et réussit à louer la chambre meublée qui était vacante chez le père de la jeune fille. Claude fait la cour à Juliette. Maurice, jaloux, lui fait une scène au cours de la fête et jure de ne plus la revoir. Il abandonne son travail et accepte d'accompagner Lily qui chante dans les rues. Celle-ci devient rapidement une vedette de cabaret. Après plusieurs incidents, Maurice et Juliette, qui sont restés fidèles l'un à l'autre et se retrouveront pour se marier.

(1) *La Location des Films cinématographiques*, par Claude Parent, docteur en Droit, avocat à la Cour. 1 vol., 204 pages, in-8° jésus, 1941. Librairie du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris-5°.

SINGERIES

Reportage d'animaux (G)
C.C.F.C. 35 min.

Réalisation : Jean Gourquet.
Musique : Paul Sylviano.
Son : Lab. de Saint-Cloud.

Amusante et curieuse visite au Zoo de Vincennes; le cinéaste se mêle à la foule devant les enclos les plus courus des enfants et des adultes... Arrivé devant les singes, il s'attarde et s'amuse du spectacle offert par cette troupe nombreuse, turbulente, batailleuse, burlesque...

Nous voyons les soins médicaux, et notamment dentaires, qui leur sont donnés, et leur familiarité avec leurs gardiens et, pour les Chimpanzés, avec les enfants de ceux-ci.

Ce film est souvent amusant et toujours intéressant; la photo est bonne. C'est un reportage « objectif », visant à l'authenticité, plutôt qu'une fantaisie amusante et burlesque.

NAGES ET PLONGEURS

Documentaire sportif
TOBIS 14 min.

Réalisation : Equipe Lèni Riefenstahl aux Jeux Olympiques de Berlin, en 1936.

Magnifique montage de vues prises au cours des épreuves des Jeux Olympiques de Berlin (1936). Dès le début du film, on reconnaît l'admirable manière des équipes d'opérateurs qui ont pris les images des films inoubliables : *Les Dieux du Stade* et *Jeunesse Olympique*.

Le demi-ralent, et une variété inouïe d'angles de prises de vues, donnent aux sauts, aux élans, aux plongeurs, une qualité pittoresque et une valeur esthétique saisissantes. Tous les publics admireront ce film exceptionnel. Les sauts enregistrés d'en bas, notamment, détachent l'athlète sur le ciel et donnent lieu à des effets d'envol d'une noblesse de lignes, d'une beauté plastique extraordinaire.



C'est mercredi prochain 10 décembre qu'aura lieu au « Colisée » la sortie en exclusivité du film de Marcel L'Herbier, adapté de la pièce d'Armand Salacrou : *Histoire de rire*. Voici le metteur en scène avec ses interprètes : On reconnaît sur la photo, de gauche à droite, Bernard Lancret, Gilbert Gil, Micheline Presle, Fernand Gravey, Pierre Renoir, Marie Déa et Marcel L'Herbier. (Photo Discina)

UNE ÉTUDE JURIDIQUE SUR LA LOCATION DES FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES

Nous rappelons que M. Claude Parent, docteur en Droit, avocat à la Cour, a publié une étude juridique très complète sur *La Location des Films cinématographiques* (1).

Les professionnels ont intérêt à posséder ce livre qui contient, en outre des clauses de contrat usuelles et de leurs variantes, toute la doctrine et la

(1) *La Location des Films cinématographiques*, par Claude Parent, docteur en Droit, avocat à la Cour. 1 vol., 204 pages, in-8° jésus, 1941. Librairie du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris-5°.

jurisprudence relatives aux transactions commerciales entre exploitants, distributeurs et producteurs.

Cet ouvrage est en vente notamment : 1) au siège du Film, 29, rue Marsoulan; 2) au siège de l'Annuaire *Le Tout Cinéma*, 19, rue des Petits-Champs; 3) chez l'auteur, M^e Claude Parent, 55, rue de Lille (7°). Prix : 60 francs.

DEUIL

Nous avons appris avec regret le décès de M^{me} Henry Blique, née Alice Bigaré, épouse de M. Henry Blique, des Etablissements Éclair.

Nous adressons à notre ami l'expression de nos sincères condoléances.

FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS

Du 23 nov. au 10 décembre 1941

5 FILMS FRANÇAIS
Remorques (Tobis), le 27 nov. au Biarritz et au Français.
Nous les Gosses (Pathé), le 2 déc. au Paramount.
Histoire de rire (Discina), le 20 déc. au Colisée.
Ici l'on pêche (U.F.P.C.), le 10 déc. au Balzac.
Le Pavillon brûlé (R.A.C.), le 12 décembre au Madeleine.

2 FILMS DOUBLES
Rivalité (Concert au Tyrol) (Radio-Cinéma), le 26 nov. au Lord-Byron.
Folies Nocturnes (Tobis), le 16 déc. au Normandie.

PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS

Du 3 au 9 décembre 1941

Premières exclusivités :
Balzac : *Fromont Jeune et Risler Aîné* (9^e s.) (à partir du 10 déc. : *Ici l'on pêche*).
Biarritz : *Remorques* (2^e sem.).
Colisée : *Marie Stuart* (4^e sem.) (à partir du 10 déc. : *Histoire de rire*).
Ermitage : *Montmartre-sur-Seine* (3^e semaine).
Lord-Byron : *Rivalité* (Concert au Tyrol) (2^e semaine).
Madeleine : *Marie Stuart* (4^e sem.) (à partir du 12 déc. : *Le Pavillon brûlé*).
Marivaux : *Le Prix du Silence* (3^e s.) (proch. *L'Épreuve du Temps*).
Le Français : *Remorques* (2^e sem.).
Normandie : *Folies Nocturnes* (2^e sem.) (à partir du 16 déc. : *Prisonniers*).
Paramount : *Nous les Gosses* (1^{re} semaine).
Deuxièmes Exclusivités :
Aubert-Palace : *Le Jour se lève* (3^e semaine).
Bonaparte : *Le Valet Maître*.
César : *L'Assassinat du Père Noël*.
Ciné-Opéra : *Fromont Jeune et Risler Aîné*.
Gaumont-Palace : *Yamité sous les Cèdres*.
Helder : *Premier Bal* (5^e semaine).
Impérial : *Parade en Sept Nuits* (3^e sem.).
La Royale : *Femmes pour Golden Hill*.
Marbeuf : *Parade en Sept Nuits* (3^e semaine).
Max-Linder : *Jenny, Jeune Prof.*
Moulin-Rouge : *Le Croiseur Sébastopol*.
Olympia : *Pêché de Jeunesse*.
Portiques : *Madame Sans-Gêne*.
Champs-Élysées : *Gueule d'Amour* (2^e semaine).
Triomphe : *Ramuntcho*.

CESSIONS DE SALLES

ROYAL à BOURGES (Cher), 120, avenue d'Issoudun, fonds vendu par M. Naudin à M. Robert Jossant (16 octobre 41).
APOLLO à GRENOBLE (Isère), 18, boul. Edouard-Rey, fonds vendu par M. Malouet à M. Guy Denis (11 octobre 1941).
MAJESTIC à NANTES (Loire-Inférieure), 2, place René-Bouhier, fonds vendu par M. Pestel à M. Jean Knosp (15 oct. 1941).
MYRRHA-PALACE à Paris, 36, rue Myrrha, fonds vendu par Société Myrrha-Palace à M. Bussoz (20 oct. 1941).
OLYMPIA à GRASSE (Alpes-Mar.), 15, boul. du Jeu-de-Ballon, fonds vendu par M^{me} Aubert à M^{lle} Elisabeth Girard (11 oct. 41).
ROYAL à BEAUJEU (Rhône), fonds vendu par M. Cavalier à M. Antoine Prost (15 oct. 41).
SPECTACLES ARTISTIQUES à YERRES (S.-et-O.), 118, rue de Bellevue, fonds vendu par M. Farené à M. Delouette (17 oct. 41).

CESSION DE CINEMAS

■ CINEMA AMBULANT à PESMES (Hte-Savoie), fonds vendu par M. Guyot à M. Louis Thomas-By (18 oct. 1941).
 ■ CINEMA-CAFE à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne), fonds vendu par M. Bedet à Mme Vincourt (Suzanne) (25 oct. 41).
 ■ CINEMA-THEATRE-SALLE DES PETES-CAFE à SAINT-AIGNAN-SUR-CHER (Loiret-Cher), fonds vendu par M. Garrivet à Sté à R. L. Le Petit Casino (27 oct. 41).
 ■ CINEMA à PARIS, 8, boul. des Capucines, fonds vendu par Sté Les Bons Films à Sté R. L. Ciné-Radiocité-Opéra (30 oct. 41).

PRÉSENTATION CORPORATIVE

La Société U.F.P.C. présentera au « Balzac », le mardi 16 décembre à 10 h., du matin ICI L'ON PECHE



ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS pour CABINES cinématographiques

70, Rue de l'Aqueduc PARIS (X^e) Nord 26-61 CINEVERSEL

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.
 Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.
 Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.
 Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Étranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

AVIS

Les personnes appartenant à l'Industrie Cinématographique et pour lesquelles la carte d'identité professionnelle est obligatoire, doivent nous faire connaître la catégorie et le numéro de cette carte. Ce renseignement ne sera pas publié.

DEMANDES D'EMPLOI

Excellente secrétaire sténodactylo, connaît. parf. anglais et espagnol pouvant rédiger courrier litt. et commercial, cherche situation dans firme cinémat. Bonnes référ. dans le métier.
 Ecrire case n° 311 à la Revue.
 Ouvreuse, 28 ans, longue et exc. référ. dans même établissement.
 Ecrire Mme Gamot, 117, rue Pelleport, Paris.

Rédactrice connaît. à fond cinéma, publicité, etc..., cherche place.
 Ecrire case n° 312 à la Revue.

ACHATS CINÉMAS

Directeur de cinéma cherche une salle située sur le bord de la mer, à acheter ou échanger.
 Ecrire case n° 313 à la Revue.

Directeur, 25 années dans l'exploitation, sér. référ., cherche salle importante en location.
 Ecrire case n° 314 à la Revue.

Acheterais salle moyenne en activité ou même fermée provisoirement, en Bretagne ou limitrophe. Serais également acheteur de fauteuils.
 Ecrire case n° 315 à la Revue.

Cherchons salles cinéma Paris, banlieue et zone non occupée. Faire proposition accompagnée de photos si possible.
 Ecrire S.P.C., 55, Champs-Élysées, Paris.

Suis acheteur avec 500.000 francs comptant cinéma Paris, banlieue ou province, préf., également participation ou association.
 Ecrire E. Vianey, 5, rue Docteur-Rebillard, Le Creusot (S.-et-Loire). Tél. : N° 511.

Suis acheteur avec 500.000 francs comptant cinéma Paris, banlieue ou province, préf., également participation ou association.
 Ecrire E. Vianey, 5, rue Docteur-Rebillard, Le Creusot (S.-et-Loire). Tél. : N° 511.

Suis acheteur avec 500.000 francs comptant cinéma Paris, banlieue ou province, préf., également participation ou association.
 Ecrire E. Vianey, 5, rue Docteur-Rebillard, Le Creusot (S.-et-Loire). Tél. : N° 511.

A vendre ou association cinéma 300 places, grande avenue Paris, 800.000 fr. comptant, très belle affaire.
 Ecrire case n° 316 à la Revue.

ACHAT MATÉRIEL

Suis acheteur de tout matériel cinématographique.
 Ecrire case n° 317 à la Revue.

Acheterais un ou deux moteurs biphasé 220 volts, 3 CV, 1400 tours coupleurs ou cage.
 Ecrire case n° 318 à la Revue.

VENTES MATÉRIEL

A vendre à l'état neuf un ampli type « American » de la maison Olivères.
 Un lecteur de son Nitzsche neuf.
 Ecrire case n° 319 à la Revue.

A vendre : 2 lanternes Peerless, 35 amp., basse intensité.

AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE

VENTES et ACHATS de CINÉMAS

112 boulevard Rochechouart MONTMARTRE 86-66

avance automatique pour courant continu.
 Ecrire Mme Nouaille, 2, rue Franklin, Nantes (L.-Inférieure).

A vendre : 1 ampli double; 2 lecteurs de son et 2 haut-parleurs, le tout en parfait état, actuellement en exploitation à Paris. Visible sur rendez-vous.
 Ecrire case n° 320 à la Revue.

A vendre :
 — 2 Moteurs Thomson diphasé type EM I 0,5V, 1.500 TM, 220 V 50 périodes.
 — 1 Génératrice, courant continu, 65 V, 70 ampères.
 — 2 Carters de 1.500 mètres.
 — 5 Bobines de 1.500 mètres.
 — 20 Bobines pour standard.
 — 1 Tête Pathé.
 — 1 Appareil Cinélux complet avec lampes.

A vendre également ou à metre en collaboration :
 — 2 Projecteurs Thomson, tête MIP pour grande exploitation.
 S'adresser Cinéma, place de la Gare, Nonancourt (Eure).

A vendre également ou à metre en collaboration :
 — 2 Projecteurs Thomson, tête MIP pour grande exploitation.
 S'adresser Cinéma, place de la Gare, Nonancourt (Eure).

A vendre également ou à metre en collaboration :
 — 2 Projecteurs Thomson, tête MIP pour grande exploitation.
 S'adresser Cinéma, place de la Gare, Nonancourt (Eure).

DIVERS

Propriétaire d'appareils de projection Bauer M 7 et de Mécanica Victoria 7 complets, m'intéresserai à particulier désireux d'installer une ou deux salles.
 Ecrire case n° 321 à la Revue.

Région Parisienne. Circuit à R. L. accepterait participation 500.000 fr. environ, toutes garanties.
 Ecrire case n° 322 à la Revue.

Région Parisienne. Circuit à R. L. accepterait participation 500.000 fr. environ, toutes garanties.
 Ecrire case n° 322 à la Revue.

La Société FRANCINEX
 vous communique ses nouveaux numéros de téléphone :
BALZAC 18-74
 — 18-75
 — 18-76
 (3 lignes groupées)

L.T.C.
SAINT-CLOUD
 LABORATOIRES LES PLUS MODERNES
 19, AV. DES PRÉS
SAINT-CLOUD
 M O I . 5 5 . 5 6

LA TECHNIQUE DU POSTE D'ÉMISSION APPLIQUÉE AU Cinéma

QUEL QUE SOIT l'acoustique de votre salle
L'AMPLI L.I.E.
 à double voies
 VOUS DONNERA LA TONALITE PARFAITE
 par simple manœuvre du potentiomètre

L.I.E.
 LABORATOIRE INDUSTRIEL D'ÉLECTRICITÉ
 41, RUE ÉMILE ZOLA MONTREUIL (SEINE)
 TÉL. AVRON 39-20

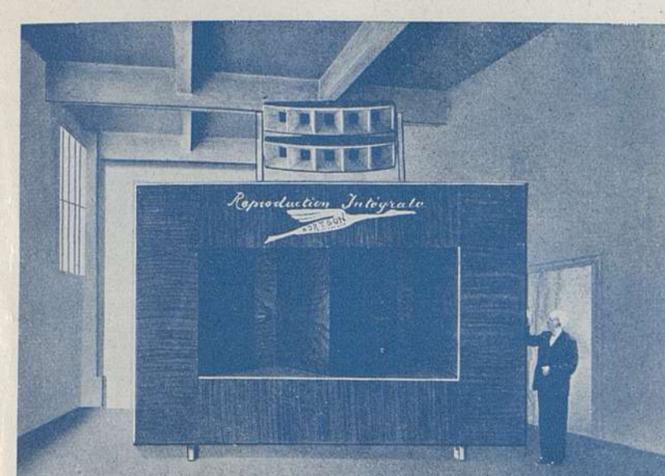
MATÉRIEL POUR EXPLOITATION
 PRÉ-AMPLIS DE CELLULE
 AMPLIS DE PUISSANCE A DOUBLE VOIES
 FILTRES DIVISEURS DE FRÉQUENCE

Publi-Colrat

L.T.C.
SAINT-CLOUD
 LABORATOIRES LES PLUS MODERNES
 19, AV. DES PRÉS
SAINT-CLOUD
 M O I . 5 5 . 5 6

LA PARFAITE SONORISATION
 par l'ensemble **HORTSON** système sonore **G.H.F. 30**

REPRODUCTION INTEGRALE



CARACTÉRISTIQUES

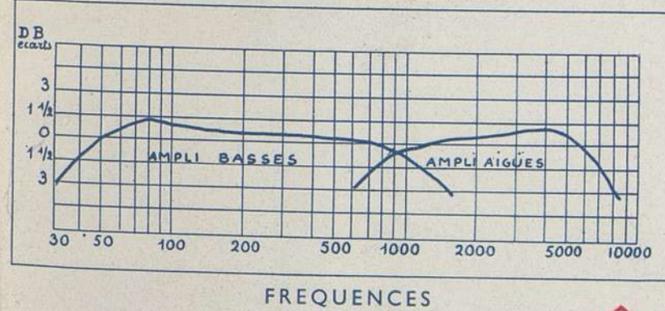
AIGUES	BASSES
a) Cellules de 5 éléments en Alpac	a) Réflecteur un ou deux H.P
b) Puissance de pointe 30 watts	b) puissance de pointe 30 watts
c) impédance d'entrée 500 ohms	c) impédance d'entrée 15 ohms

DIMENSIONS 3 m. X 3 m. X 0 m. 70

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

2 amplificateurs

A Puissance de sortie	
Basses 25 watts + 36,2 DB	Aiguës 25 watts + 36,2 DB
B Courbe de réponse	
Basses ± 1 1/2 DB 40-1.000	Aiguës ± 1 1/2 DB 800-7.500
C Niveau de bruit de fond	
Basses 1,5 milliwatt	aiguës 0,5 milliwatt
D Alimentation lampe phonique	
10 volts 5 amp. continu ou 27 volts 1 amp. continu	
Ecart en DB - Rack G. H. F. 30	



DIMENSIONS 1 m. 30 X 0 m. 70 X 0 m. 25

Comptoir Général du Matériel Cinématographique
 SERVICE PERMANENT D'ENTRETIEN
CGMC
 60-62, rue d'Hauteville PARIS (X^e)
 Tél. : TAlbout 50-85

*pour la
grande
exploitation
en 35 et 16^{mm}*



"ACTUAL"

vous étonnera !

Ses perfectionnements
sont si nombreux, que l'on s'étonne
de sa simplicité.



Sa puissance
est si grande, que l'on s'étonne
de sa petitesse.



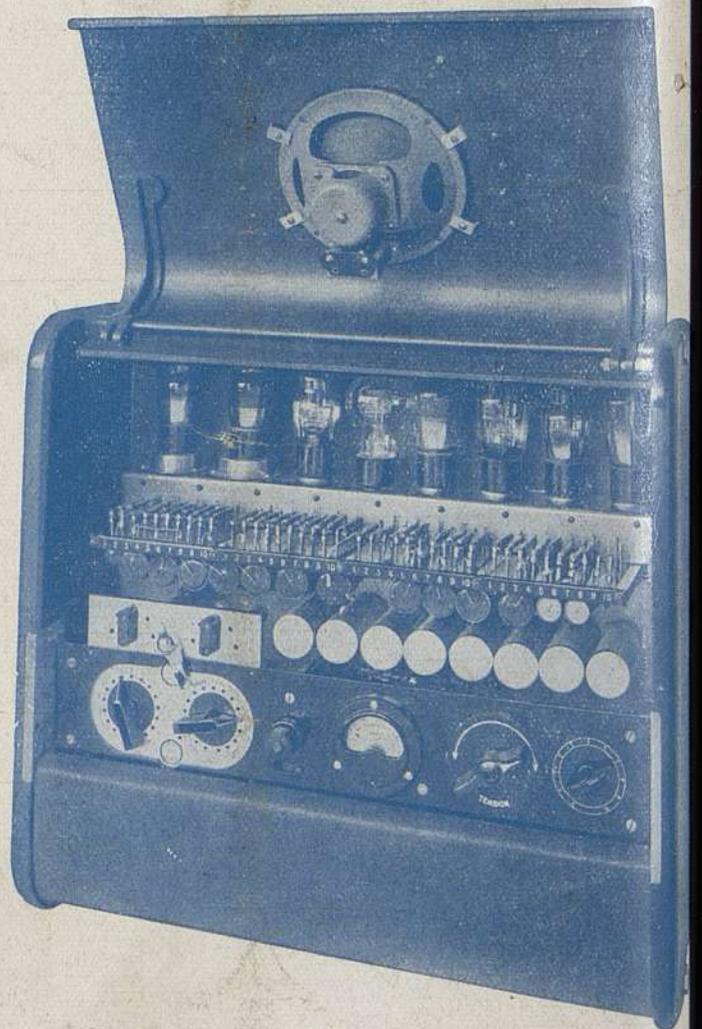
Mais l'on s'étonne plus encore
de la qualité de ses reproductions.



A. CHARLIN

CONSTRUCTEUR, SOCIÉTÉ A. R. L. AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS
181 bis, ROUTE DE CHATILLON, MONTROUGE (Seine)

Téléphone : ALÉ 44.00



systeme
sonore



Procédés
A. Charlin